



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMPTE FINANCIER 2025

Rapport de présentation de l'ordonnateur

Conseil d'administration du 10 mars 2026



1. Table des matières

1. TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS.....	4
1.1 EMPLOIS.....	4
1.2 MASSE SALARIALE.....	5
<i>Les titulaires</i>	5
<i>Les contractuels</i>	5
<i>Les autres dépenses de personnel</i>	6
2. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES - RECETTES.....	6
2.1 RECETTES GLOBALISEES.....	6
<i>Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)</i>	7
<i>Autres financements de l'Etat</i>	8
<i>Fiscalité affectée</i>	8
<i>Autres financements publics</i>	8
<i>Recettes propres</i>	8
2.2 RECETTES FLECHEES.....	10
<i>Subvention pour charges d'investissement fléchée</i>	11
<i>Autres financements de l'Etat fléchés</i>	11
<i>Autres financements publics fléchés</i>	12
3. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES.....	12
3.1 DEPENSES DE PERSONNEL.....	12
3.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	13
<i>Dépenses de fonctionnement par destination</i>	14
<i>Aides directes</i>	14
<i>Détails des dépenses de fonctionnement de l'hébergement en AE et en CP</i>	15
<i>Détails des dépenses de fonctionnement de la restauration en AE et CP</i>	16
<i>Moyens de la Culture</i>	18
<i>Moyens des Services Généraux</i>	19
3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	19
4. EQUILIBRE FINANCIER ET TRÉSORERIE.....	21
5. SITUATION PATRIMONIALE.....	22
6. SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DE LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE.....	23
7. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	24
7.1 HÉBERGEMENT.....	24
<i>Recettes</i>	24
<i>Réalisation des recettes par rapport à l'objectif (BI 2025)</i>	24
<i>Taux d'occupation financier</i>	25
<i>Taux de recouvrement</i>	26
<i>Masse salariale</i>	26
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	26
<i>Coût annuel d'un lit</i>	27
7.2 RESTAURATION.....	28
<i>Recettes</i>	28
<i>Réalisation des recettes par rapport à l'objectif (BI 2025)</i>	29
<i>Fréquentation</i>	29
<i>Repas à 1 €</i>	32
<i>Masse salariale</i>	33
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	33
<i>Coût de production d'un repas</i>	34

PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS 2025

Les règles de présentation des comptes financiers 2025 des opérateurs de l'Etat que sont les Crous, établissements publics nationaux à caractère administratif, sont exposées dans le recueil des règles budgétaires des organismes de juillet 2025 et dans le Vademecum relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat en date de septembre 2023.

Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur, conformément à l'article 212 du décret GBCP du 7 novembre 2012, qui accompagne le compte financier, permet d'explicitier l'exécution budgétaire et est soumis à l'organe délibérant. Avec les annexes de l'agent comptable, il permet d'analyser la soutenabilité financière de l'établissement à travers ces deux comptabilités :

- La comptabilité budgétaire, avec les engagements réalisés (autorisations d'engagements), les décaissements (crédits de paiements), les recettes encaissées, et le solde budgétaire
- La comptabilité générale, avec le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement, les provisions, les amortissements et les stocks, le fonds de roulement.

Le compte financier de l'exercice 2025 présente les caractéristiques suivantes.

La modification de la structure des ressources de l'établissement est encore plus marquée en 2025. Depuis 2019, la part des ressources propres (en 2025 : 51,0% des recettes globalisées) diminue tandis que la subvention pour charge de service public augmente (en 2025 : 46,6% des recettes globalisées). La SCSP est passée de 8.84 M€ en 2019 à 23,45 M€ en 2025, ce qui démontre le soutien fort et indispensable de l'Etat pour assurer la mise en œuvre des mesures sociales mises en place depuis la pandémie.

Les dépenses de masse salariale demeurent dynamiques sous l'effet de l'évolution du nombre d'ETPT (+ 10 en 2025), du GVT et de l'augmentation du CAS pensions. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier sur les postes de viabilisation et de location, permet de contenir l'évolution des charges et de poursuivre le déploiement de la maintenance du parc immobilier et du matériel.

Le niveau d'investissement s'est encore accru en 2025, avec la poursuite et l'avancement de plusieurs opérations immobilières structurantes sur l'ensemble du territoire, investissements rendus possibles grâce à la participation financière de l'Etat et des collectivités à travers la subvention pour charges d'investissement, le CPER, le PAIR et le TEA...(6,75M€ en 2025).

Le compte financier se solde ainsi par un résultat excédentaire et par un abondement significatif de la trésorerie. Cette situation permet une amélioration des indicateurs financiers, notamment du fonds de roulement et de la capacité d'autofinancement.

2025 présente plusieurs motifs de satisfaction :

- En hébergement, le taux d'occupation financier continue de progresser (+0,4%) après une année 2024 record pour le Crous BFC.
- En restauration, après une année 2024 en régression, la fréquentation et les recettes sont en légère augmentation. L'ensemble des restaurants sont engagés dans la démarche Mon Restau Responsable (MRR), en partenariat avec Restau'Co en faveur d'une alimentation saine, durable, et responsable. Les statistiques EGalim sont en progression avec une moyenne annuelle 2025 à 34,6% de produits labellisés (26,9% en 2024) et 11,94% de produits bio (8,5% en 2024).
- Le Crous continue de maintenir un niveau d'investissement élevé avec une année 2025 qui marque :
 - L'achèvement des travaux engagés en 2024 (réhabilitation de Rousseau)
 - La poursuite de la réhabilitation de logements dans le nord Franche-Comté (Braudel)
 - Le démarrage des travaux de la résidence Beaune Bourgogne
 - Le lancement des opérations de réhabilitation des résidences SARTRE à Belfort et GEROME à Besançon
 - La réalisation de travaux urgents dans les restaurants universitaires de Duvillard, Mégevand, Canot et Montmuzard.
 - La réalisation d'une halle au Théâtre Mansart à Dijon
 - La réalisation de la réfection de la toiture du restaurant universitaire du Creusot

1. TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

1.1 Emplois

L'autorisation d'emplois, notifiée au Crous par le Cnous, s'élève pour 2025 à 561 ETPT. Elle est demeurée stable par rapport à celle de l'exercice 2024.

En ETPT	2021	2022	2023	2024	2025
Autorisation d'emplois totale	611	611	611	611	611
Sous plafond	561	561	561	561	561
Hors plafond (contrats aidés et apprentis)	50	50	50	50	50

Les emplois exécutés s'élèvent pour 2025 à 557,59 ETPT, soit une variation de + 10,02 ETPT par rapport à l'exercice 2024. L'évolution de la consommation des emplois est retracée dans le tableau ci-dessous.

En ETPT	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Emplois exécutés	547,7	548	550,2	547,57	557,59	10,02
Sous plafond	546,56	547,25	549,87	546,91	556,31	9,4
Hors plafond	1,14	0,75	0,33	0,66	1,28	0,62

Au 31 décembre 2025, le Crous BFC compte 188,95 ETPT titulaires contre 189,02 ETPT en 2024. L'exécution reste au-dessus des prévisions (188 ETPT).

Concernant les contractuels, ils s'élèvent à 368,64 ETPT au 31 décembre 2025 pour une prévision de 374,00 ETPT. En 2024, le nombre d'ETPT contractuels s'élevait à 358,55 ETPT.

Au 31 décembre 2025, la consommation d'emplois (557,59 ETPT dont 1,28 ETPT hors plafond) est inférieure à notre prévision (562 ETPT dont 1 ETPT hors plafond). Ceci s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : d'une part les départs non prévisibles de fonctionnaires au fil de l'eau ou la démission de contractuels. Et d'autre part par des difficultés de recrutement liées au manque d'attractivité du secteur public notamment en termes de rémunération. Notre proximité avec la Suisse représente une concurrence supplémentaire avec le niveau de rémunération pratiqué dans le secteur privé.

Afin d'améliorer notre visibilité et optimiser nos recrutements, nous sommes équipés d'un outil numérique : « Welcome to the jungle ». Une nouvelle plateforme « EOLIA » destinée à faciliter la gestion des recrutements et leur suivi va être mise à disposition des Crous par le Cnous. Par ailleurs, nous mettons en place une politique de recrutement plus attractive en proposant des contrats d'une durée supérieure à un an pour les métiers en tension. En outre, nous organisons une campagne annuelle d'ouvertures de postes en contrats à durée indéterminée pour attirer et/ou fidéliser des compétences.

1.2 Masse salariale

Au 31 décembre 2025, les dépenses de personnel du Crous BFC s'élèvent à 25 568 900 €, dont 3 706 421 € au titre du CAS Pensions part employeur. Les prévisions inscrites au dernier budget rectificatif voté sont exécutées à hauteur de 98,6%.

Au 31 décembre 2024, la masse salariale de l'établissement s'élevait à 24 612 542 € soit une augmentation des dépenses de personnel de 3,9% (956 359 €) entre 2024 et 2025 qui s'explique globalement par :

- L'augmentation du CAS pension de 4 points.
- L'augmentation des rémunérations principales et les cotisations d'assurance maladie qui s'explique principalement par l'effet du GVT.
- L'augmentation des primes et gratifications indexées en raison de la revalorisation, sur décision de la présidente du Crous, de l'ISF des personnels DAPOOUS.
- L'augmentation du nombre d'ETPT pour les contractuels (+5,36 ETPT)

Les titulaires

La masse salariale des titulaires s'établit en crédits de paiement à 11 567 063 € au 31 décembre 2025 soit un taux d'exécution de 103 % des prévisions du BR2 2025.

En droits constatés (données issues du logiciel Pléiades), la masse salariale des fonctionnaires augmente de 3,96% (+ 423 182 €) par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 4 points du CAS pension au 01/01/2025.

Les contractuels.

La masse salariale des contractuels s'établit à 13 325 449 € en crédits de paiement au 31 décembre 2025 soit un taux d'exécution de 95,1% des prévisions du BR2 2025.

En droits constatés (données issues du logiciel Pléiades), la masse salariale des contractuels est en hausse de 3,34% (+ 442 210 €) par rapport à 2024

Comparatif 2025 VS 2024	2024	2025	écart en %	écart en €
Fonctionnaires	10 699 720	11 122 902	3,96%	423 182
dont PCV	2 584 698	2 814 840	8,90%	230 141
1 - Titulaires	10 699 720	11 122 902	3,96%	423 182
PO DAPOOUS	6 739 702	6 594 540	-2,15%	-145 162
CDI	995 966	1 153 625	15,83%	157 659
CDD	5 488 263	5 915 192	7,78%	426 929
Médecin du travail	16 417	16 413	-0,02%	-4
<i>Contractuels sous plafond</i>	13 240 349	13 679 771	3,32%	439 422
Apprenti	8 693	11 481		2 788
<i>Contractuels hors plafond</i>	8 693	11 481		2 788
2 - Contractuels	13 249 042	13 691 252	3,34%	442 210
TOTAL	23 948 762	24 814 154	3,61%	865 391

- ✚ Les dépenses de « PO DAPOOUS » diminuent de 2,15% (-145 162€), suite à la fin des recrutements effectifs sous statut DAPOOUS depuis 2018 et au départ des personnels ;
- ✚ Les dépenses de « CDI » augmentent de 15,83% (+157 659 €) suite à la mise en place d'un cadre de gestion des contractuels et l'application de trois vagues de « cdéisation ». Le Crous compte aujourd'hui 39,48 ETPT agents en CDI au 31/12/2025 contre 23.51 ETPT au 31/12/2024.
- ✚ Les dépenses de CDD augmentent de 7,8 % (+426 929€). Cette augmentation s'explique par la difficulté à recruter des fonctionnaires sur des postes permanents et également par le remplacement d'agents absents pour raison de santé.
- ✚ La rémunération du médecin du travail reste stable.

Aussi, le Crous a recruté 1,28 ETPT dit « hors plafond LFI », correspondant à quatre apprentis arrivés en septembre 2025 : un à la sous-direction du budget et de la performance, un à la direction de la restauration, un à la direction de l'hébergement et un à la direction de cabinet et des relations extérieures.

Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel s'élèvent à **676 388 €** en crédits de paiement au 31 décembre 2025 soit un taux d'exécution de 94,2% du budget et une augmentation de 1% par rapport à 2024 (+7 440 €).

Les évolutions constatées entre 2024 et 2025 sont les suivantes :

- ✚ Les dépenses relatives aux honoraires et cotisations à la médecine du travail sont en hausse de 21% entre 2024 et 2025 (+ 6 575 €).
- ✚ Les dons et secours sont en diminution de -43%
- ✚ Les dépenses relatives à la convention de mandat Pôle Emploi présentent une baisse de -11%
- ✚ Les dépenses liées au capital décès s'élèvent à 30 474 € en 2025, suite au décès d'un agent, alors qu'aucune dépense de ce type n'avait été constatée en 2024.
- ✚ Les dépenses relatives aux actions spécifiques sont en augmentation de 45%. Cette augmentation est due aux nouvelles dispositions votées en 2025 :
 - Les apprentis peuvent bénéficier de l'action sociale dès leur prise de fonction.
 - Le plafond du quotient familial a été augmenté à 24 000 € par part fiscale.
 - Augmentations de certaines prestations sociales d'initiative locale

2. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES - RECETTES

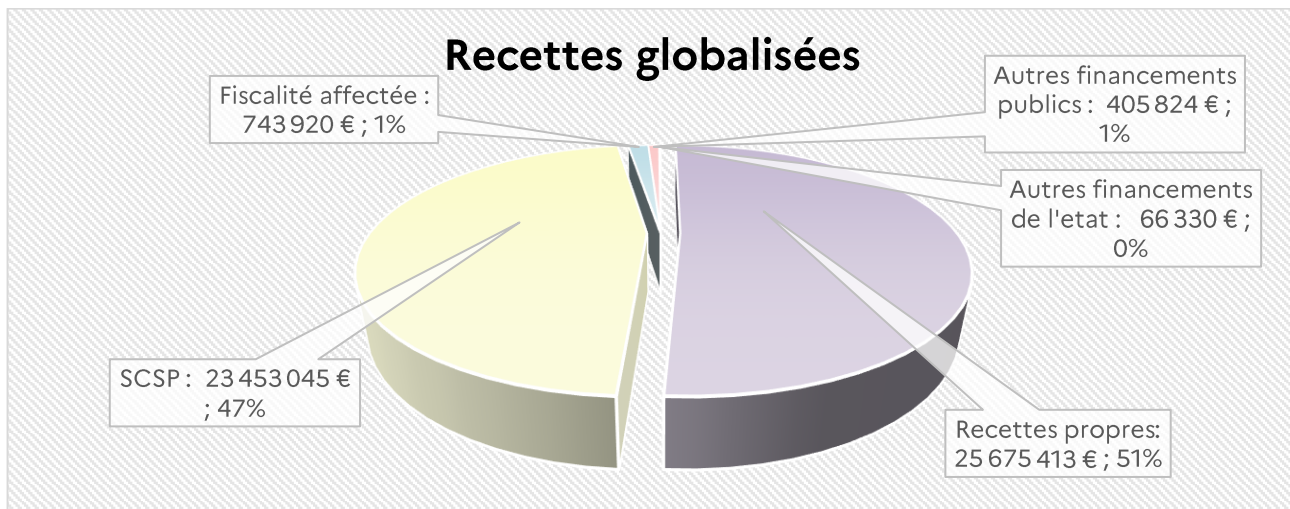
Le montant total des recettes 2025 s'élève à 57 093 635 € soit un taux d'exécution de 101% par rapport aux recettes prévisionnelles (56 524 556 €). Elles sont en augmentation de 17% par rapport à l'exécution 2024 (48 780 252 €).

Il convient de distinguer les recettes globalisées et les recettes fléchées.

2.1 Recettes globalisées

Les recettes globalisées s'élèvent à 50 344 532 € soit un taux d'exécution de 99,7% Les recettes globalisées prévisionnelles représentaient un montant de 45 930 140 € en 2024.

La progression de 9,6% (+ 4 414 392 €) par rapport à l'exercice 2024 repose essentiellement sur l'augmentation de la subvention pour charges de service public de 4 724 940 €.



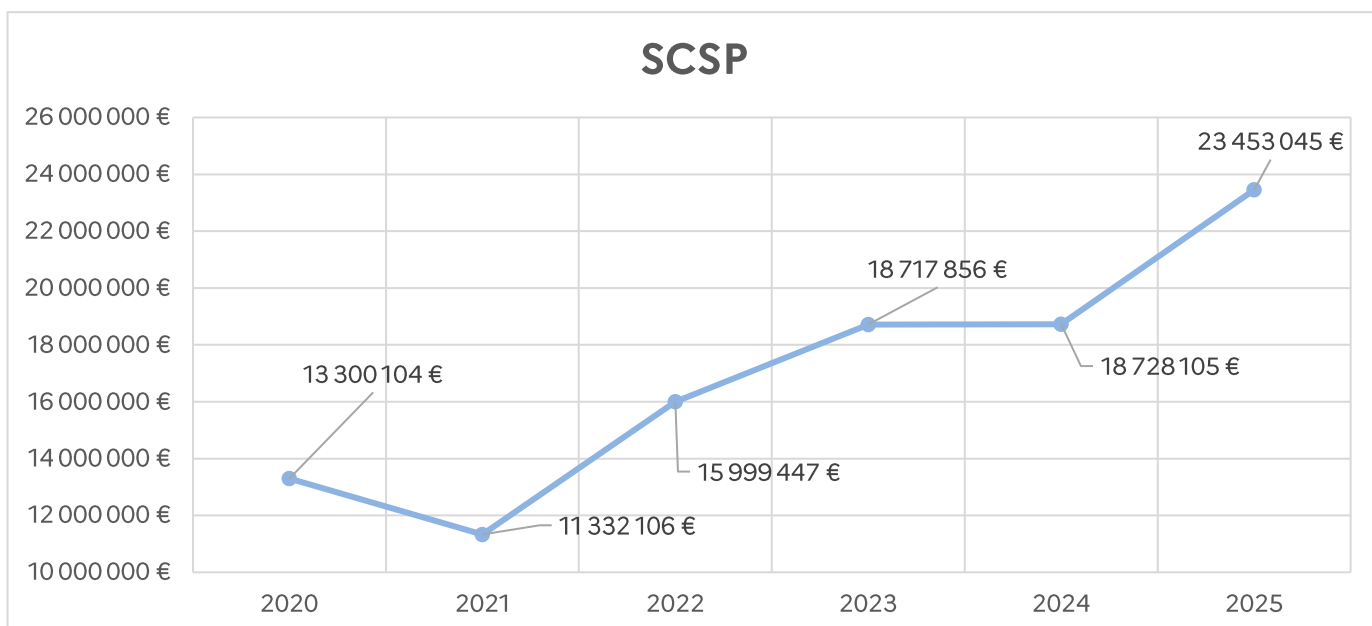
Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

La subvention pour charges de service public 2025 s'élève à **23 453 045 €** et se décompose de la manière suivante :

- Dotation initiale : 19 469 719 €
- Solde de 2024 des repas servis à 1€ dans les restaurants et cafétérias : 196 998 €
- Le Crous BFC fait partie en 2025 des 12 Crous bénéficiaires de la part de solidarité avec une dotation complémentaire de 1 367 968 €. Les éléments constitutifs de l'éligibilité d'un Crous au fonds de solidarité sont le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2024, les dépenses de personnel exécutées (mois de janvier à mars 2025) correspondant au besoin minimum de fonctionnement, l'excédent brut de fonctionnement et le résultat comptable.
- La restauration agréée du 2^{ème} semestre 2025 : 309 641 €
- Crédits d'accessibilité : 833 977 €
- Soutien complémentaire : 600 000€ (transfert T5/T3)
- La restauration agréée du 1^{er} semestre 2025 : 31 714 €
- Le solde de 2025 des repas à 1 € : 643 028 €

L'évolution de la SCSP témoigne du fort soutien apporté par le MESR au réseau des Crous

Le tableau suivant présente l'évolution de la SCSP versée au Crous BFC au cours des six dernières années.



Autres financements de l'Etat

Les autres financements de l'Etat s'élèvent à **66 330 €** en 2025 contre 196 850 € en 2024 soit une baisse de -66,3% et un taux d'exécution du budget de 103,9% Ces encaissements sont constitués :

- Revalorisation du régime indemnitaire des personnels sociaux pour 16 548 €
- Des dotations Fonds Vert de l'Etat, programme 349, permettant de financer l'axe 1 à 4 de la thématique alimentation : 46 016 € contre 148 005 € en 2024. Le fonds Vert de l'Etat (FVE) est un dispositif créé par le ministère de la transformation et de la fonction publique ; il a vocation à financer la mise en œuvre du plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics écoresponsables sur un périmètre d'actions ciblées sur les thématiques suivantes : alimentation, sobriété eau, biodiversité, déchets, mobilités actives et durables.

L'évolution observée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la fin du bouclier tarifaire gaz et du dispositif d'amortisseur d'électricité. En 2024, les encaissements liés à ces deux dispositifs s'élevaient à 42 203 €. À cette diminution s'ajoute une baisse significative du Fonds vert de l'État, d'un montant de 101 989 €.

Fiscalité affectée

Le montant de la quote-part de la CVEC revenant au Crous BFC au titre de la campagne 2024-2025 s'élève à **743 920 €**, après péréquation nationale réalisée par le Cnous (application du décret n°2019-685 du 28 juin 2019). Il est en progression de 3,7% par rapport à la campagne 2023-2024.

Autres financements publics

Le montant des autres financements publics s'élève à **405 824 €** soit un taux d'exécution de 74,2% du budget prévisionnel (547 091 €). Ils sont en baisse par rapport à ceux de 2024 (-16,2%, soit -78 632 €).

Cette diminution par rapport à l'année précédente s'explique par :

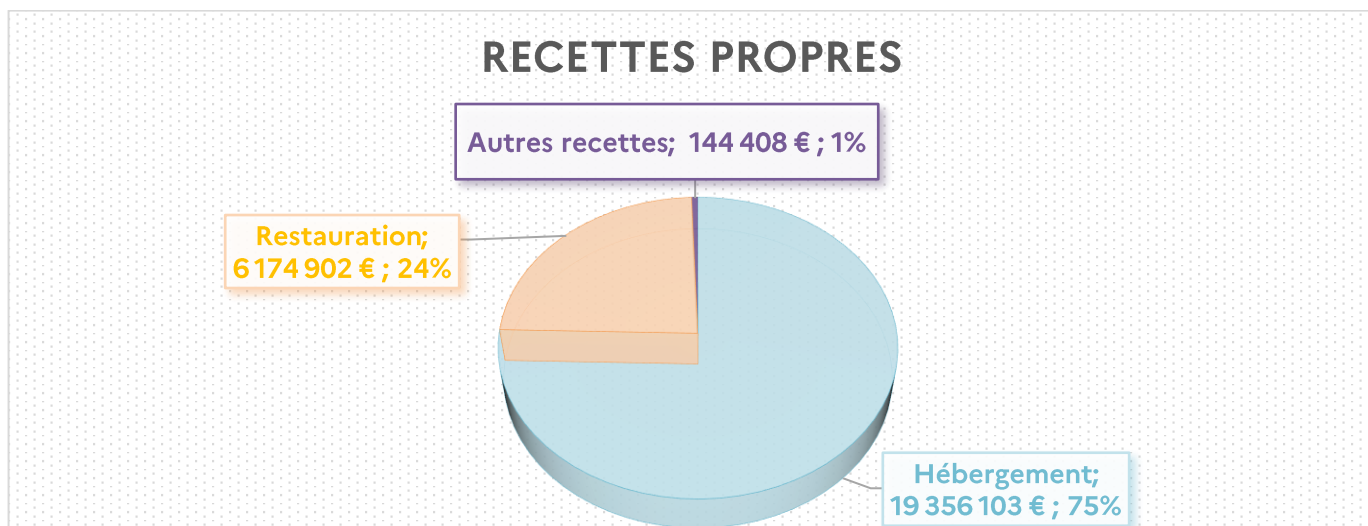
- La baisse des subventions suivantes :
 - CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICE de 10 000€
 - Dispositif « Ecoute Psy » de 31 000€
 - Dispositif « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS » de 16 000€
 - Dispositif « ACCOMPAGNEMENT ETUDIANTS RECHERCHE JOB » de 6 400 €
- La non reconduction de la subvention accordée par la région du dispositif « SCHEMA DIR VIE ET BIEN-ETRE ETUDIANTS » de 21 000 €
- La surestimation de la subrogation 185 019 € au BR2, contre 108 877 € au 31/12/2025.

Recettes propres

Produits issus essentiellement des activités marchandes du Crous, les ressources propres s'élèvent en 2025 à **25 675 413 €** et sont exécutées à hauteur de 99,96% par rapport aux recettes prévisionnelles (25 686 827 €). Ces recettes connaissent une diminution de -0,5% (-127 886 €) par rapport à 2024.

Les recettes propres constituent 51% des recettes globalisées (contre 56% en 2024) et 45% des recettes totales de l'établissement.

RECETTES PROPRES



Les recettes liées aux activités marchandes de l'établissement pour l'année 2025 sont détaillées, en droits constatés, dans la partie indicateurs et performance du présent rapport.

✚ Les recettes de l'hébergement : 19 356 103 €

En droits constatés, les recettes de l'hébergement, cumulées de janvier à décembre 2025, s'élèvent à 19 168 615 € et progressent de 2,5 % par rapport à 2024. On note en 2025, sur le site de Besançon, la réouverture du bâtiment ROUSSEAU en septembre suite à des travaux de réhabilitation. Ensuite, à Dijon, les logements de la résidence BEAUNE n'ont pas été proposés en totalité à la location pour l'année 2025. La résidence a été fermée progressivement à partir de mars puis complètement à partir du 1^{er} mai pour des travaux de réhabilitation. Enfin, sur le site de Belfort-Montbéliard, pour la deuxième année consécutive, des logements ont été remis en location à la rentrée universitaire à Braudel suite à des travaux (25 logements remis en location). De plus, la résidence Héricourt n'est plus comptabilisée dans le parc locatif, sa restitution au bailleur est en cours.

Concernant les recettes budgétaires, elles sont en baisses de 179 882 € due à des régularisations de recettes faites en 2024 pour des années antérieures. Les loyers et redevances encaissés en 2025, s'élèvent à 19 167 846 € dont 65 354 € de Bed & Crous et 85 031 € de recettes des laveries automatiques. Ces recettes représentent 75 % des recettes propres tout comme en 2024. Des recettes diverses imputées à l'hébergement viennent compléter ces encaissements à hauteur de 188 257 €.

✚ Recettes de la restauration : 6 174 902 €

En droits constatés, les recettes de la restauration s'élèvent à 5 600 304 € pour l'année 2025 et sont en progression de 1,3% (+72 030 €). L'augmentation du chiffre d'affaires en restauration s'explique majoritairement par la hausse de la restauration étudiante (+ 1,2%; + 50 K€) et de la restauration administrative (+ 6,4%; + 50 K€) sur toute l'année 2025. Sur le site de Besançon, les cafétérias Le Croustillant et l'Aqua ont été réouvertes respectivement en avril et septembre 2025. La cafétéria Arsenal est fermée depuis septembre suite aux travaux de l'Université Marie & Louis Pasteur. Le restaurant Mégevand a été fermé de mai à juin pour des travaux de plonge. Hormis ces fermetures, les conditions d'exercice de l'activité sont exactement comparables à celles de 2024 dans la mesure où aucune nouvelle structure n'a été ouverte et que le dispositif du ticket U' à 1€ a été maintenu.

Comme indiqué, la restauration administrative continue sa forte croissance, déjà constatée en 2024, affichant une progression de + 6,4 % (+ 50 580 €). Les recettes de la restauration exceptionnelle sont quant à elles en forte baisse par rapport à 2024 (- 8,1% ; - 29 447 €).

Concernant les recettes budgétaires de la restauration, les encaissements de 2025 s'élèvent à 5 911 909 € pour les repas servis au RU, cafétérias, les prestations exceptionnelles de restauration et les recettes de la distribution automatique (257 895 €) soit 24 % des recettes propres tout comme en 2024. A cela s'ajoute des recettes diverses à hauteur de 262 993 € avec notamment 159 756 € de remises de fin

d'année reversées par le Cnous dans le cadre des marchés nationaux et 88 730 € de remboursements d'assurance suite aux sinistres.

✚ Autres recettes : 144 408 €

Les autres recettes propres s'élèvent à 144 408 €. Elles sont en augmentation par rapport à 2024 (+24,87 %).

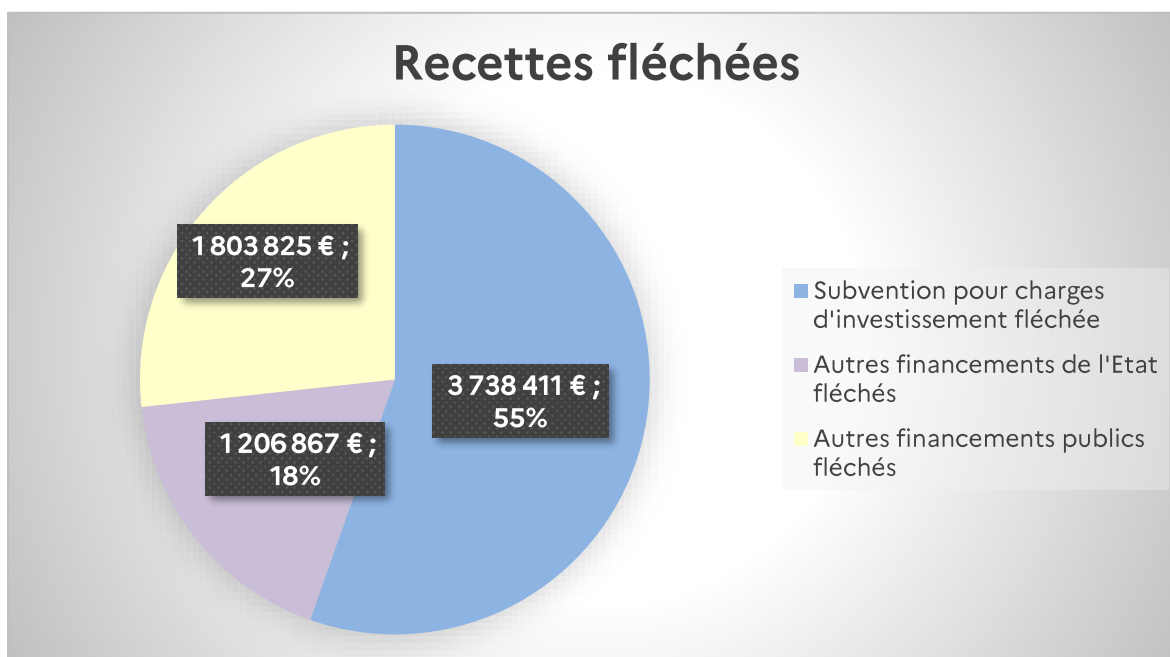
Les recettes non marchandes sont principalement constituées des demandes de reversement sur demande de paiement (17 476 €) au titre des frais de gestion des bourses de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles – programme 142 (année 2023/2024), des frais de gestion (61 911 €), des remboursements de frais de formation (12 607 €), des recettes de billetterie des théâtres Mansart à Dijon et Petit Bouloie à Besançon (14 643 €), ainsi que de divers remboursements.

2.2 Recettes fléchées

Les recettes fléchées s'élèvent à **6 749 102 €**, pour 6 029 809 € ouverts au budget, soit un taux d'exécution de 111,93 %.

La comparaison avec les années précédentes n'est pas significative car ces recettes concernent quasi exclusivement des opérations d'investissement. Le montant varie en fonction du nombre et de l'importance des projets lancés. En outre, les montants inscrits sur une année ne traduisent pas forcément la participation de nos partenaires aux projets du fait de décalages de trésorerie entre les subventions perçues et les dépenses.

On distingue trois types de recettes fléchées : la subvention pour charges d'investissement fléchée depuis le 01/01/2024, les financements de l'Etat et les autres financements publics.



Recettes fléchées		Autres financements publics fléchés	Autres Financements de l'Etat fléchés	Subvention charge investissement fléchée
Dijon	Restructuration du RU Montmuzard	0 €	34 374 €	0 €
	Construction de la résidence Les Climats	0 €	0 €	54 970 €
	Réhabilitation du bâtiment Antipodes	0 €	483 €	0 €
	Réhabilitation du pavillon BUFFON	0 €	0 €	861 €
	Rénovation Cité Beaune	1 600 000 €	591 969 €	1 299 000 €
	RU Montmuzard Travaux Urgents	0 €	0 €	460 964 €
TOTAL		1 600 000 €	626 826 €	1 815 795 €
Besançon	AIDES URGENCE ENSMM	4 907 €	0 €	0 €
	Réhabilitation du bâtiment Gerome	0 €	0 €	114 818 €
	Réhabilitation intérieure Rousseau	0 €	0 €	1 328 705 €
	Rénovation du bâtiment Rousseau	198 918 €	80 339 €	9 123 €
	RU Canot Travaux Urgents	0 €	0 €	99 990 €
	RU Megevand Travaux Urgents	0 €	0 €	280 000 €
TOTAL		203 825 €	80 339 €	1 832 636 €
NFC	SDR Duvillard	0 €	192 401 €	0 €
	Réhabilitation NFC	0 €	307 300 €	0 €
	RU Duvillard Travaux Urgents	0 €	0 €	89 980 €
TOTAL		0 €	499 701 €	89 980 €
TOTAL Financements fléchés		1 803 825 €	1 206 866 €	3 738 411 €

Subvention pour charges d'investissement fléchée

Depuis l'exercice 2025, la subvention pour charges d'investissement fléchée retrace le financement par l'Etat (catégorie 53) de l'investissement des opérateurs. Sont ainsi comptabilisés en SCI les fonds versés par le Cnous et le CPER Etat en T5 à compter de 2024 sauf mention explicite de « dotations en fonds propres (catégorie 72) » dans la notification.

En 2025, ces encaissements s'élèvent à **3 738 411 €** contre 773 108 € à 2024. Ils comprennent en partie des subventions perçues au titre des contractualisations Cnous-Crous antérieures à 2024 pour l'avancement des opérations ci-dessous :

- Réhabilitation des logements dans le NFC
- Réhabilitation du RU DUVILLARD
- Rénovation de la cité BEAUNE
- Réhabilitation du bâtiment ANTIPODES
- Restructuration du RU MONTMUZARD
- Rénovation du bâtiment ROUSSEAU

Autres financements de l'Etat fléchés

Les autres financements de l'Etat fléchés sont, dans leur majorité, des dotations en fonds propres du Cnous ainsi que des fonds Etat obtenus avant 2024 permettant le financement des opérations immobilières et pluriannuelles du Crous Bourgogne – Franche-Comté.

Ces recettes s'élèvent à **1 206 866 €** contre 1 070 172 € en 2024. Elles comprennent :

- Appel de fonds dans le cadre de l'opération de SDR DUVILLARD (réhabilitation du restaurant universitaire de Duvillard) dans le Nord Franche-Comté : 192 401 €
- Appels de fonds suite aux travaux de réhabilitation sur les logements du Nord Franche-Comté : 307 300 €
- Appel de fonds dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la cité de BEAUNE à Dijon : 561 969 €
- Appel de fonds dans le cadre de l'opération de rénovation du bâtiment ROUSSEAU à Besançon : 80 339 €

Autres financements publics fléchés

Les autres financements publics fléchés représentent des encaissements à hauteur de **1 803 825 €** soit un taux d'exécution de 131,2% de la prévision budgétaire (1 375 000 €).

Ils sont constitués :

- D'un acompte de 20% des subventions Région Bourgogne Franche-Comté pour la rénovation de la cité BEAUNE dans le cadre du PAIR (1 600 000 €) ;
- Du solde de la subvention de la Région BFC pour l'opération de rénovation extérieure du bâtiment Rousseau à Besançon (187 398 €) et de la prime énergie pour le bâtiment Rousseau (11 520 €).
- Des subventions perçues au titre des aides sociales ponctuelles à destination des étudiants (ENSMM : 4 907 €)

3. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

Les autorisations d'engagement (AE) exécutées s'élèvent à 69 648 646 € soit 93,7% des crédits ouverts au budget rectificatif n°2 (74 297 753 €).

La comparaison avec le montant des AE des années précédentes n'est pas significative dans la mesure où les AE peuvent évoluer fortement en fonction du nombre et de l'importance des engagements pluriannuels contractés par le Crous. Le taux d'exécution est sensiblement identique à celui constaté en 2024.

Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 53 293 363 € soit un taux d'exécution de 94,3% des crédits ouverts au budget (56 512 499 €).

Les crédits de paiement 2024 s'élevaient à 50 250 092 € et le taux d'exécution était légèrement supérieur (95,9%). Mais la comparaison n'est pas non plus significative en raison de l'impact des opérations immobilières notamment sur le taux de réalisation des prévisions.

3.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 25 568 900 € en AE et CP au 31 décembre 2025. Elles sont en augmentation de 3,9% par rapport à 2024 et présentent un taux d'exécution au BR2 de 98,6%. L'augmentation de ces dépenses entre 2024 et 2025 est due à l'augmentation du CAS pensions de 4 points au 1^{er} janvier 2025, à l'augmentation du plancher de l'ISF des DAPOOUS au 01/01/2025 ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'ETPT pour les contractuels.

L'exécution de ces crédits est détaillée au chapitre 1 du présent rapport « Tableau des autorisations d'emplois ».

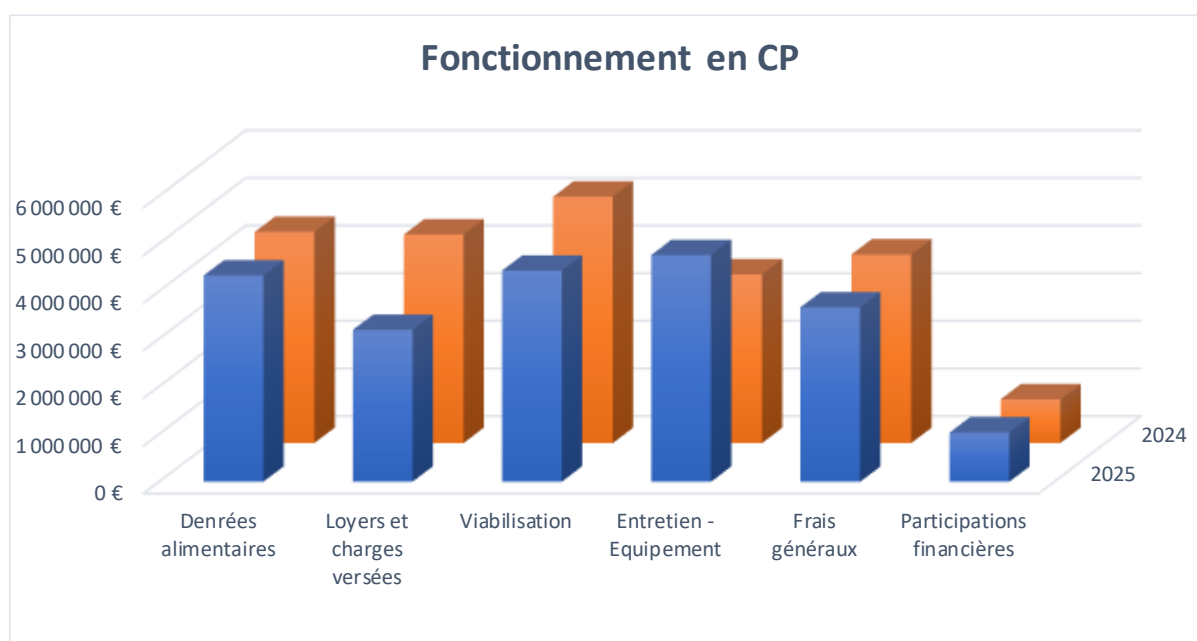
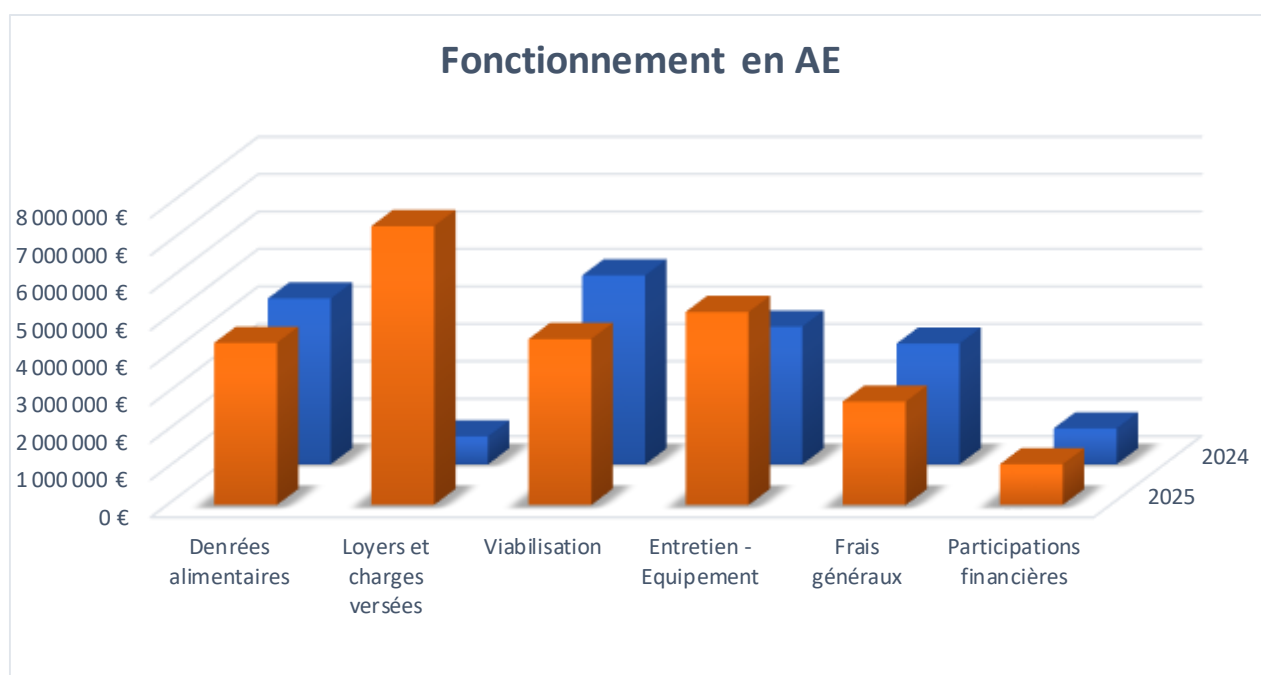
3.2 Dépenses de fonctionnement

Les autorisations d'engagement exécutées en fonctionnement s'élèvent à 25 217 959 €, soit un taux de consommation de 87,9% des crédits budgétaires ouverts (28 697 608 €) et une augmentation de 39,3% par rapport à l'année précédente (7 116 531 €).

La comparaison avec le montant des crédits d'AE consommés au cours de l'année précédente n'est pas significative en raison notamment de la signature ou non de marchés, contrats ou conventions à portée pluriannuelle.

Les crédits de paiement s'élèvent à 21 406 913 € soit un taux de consommation de 94,3% des crédits ouverts (22 709 581 €).

La diminution du montant des crédits de paiement consommés par rapport à l'exercice 2024 (-4,5% soit -999 931 €) est essentiellement liée à la baisse des dépenses de viabilisation (-742 050 €) et à celle des frais généraux (-297 727 €).



Dépenses de fonctionnement par destination

FONCTIONNEMENT	Montants Compte financier 2024		Montants Budget Rectificatif 2025		Montants Compte financier 2025		Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025		Evolution CF 2025 / CF 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Aides directes	475 060	453 258	576 723	587 979	403 919	344 776	-172 804	-243 203	-14,98%
Hébergement	7 241 881	11 376 342	14 119 746	11 222 145	14 019 726	10 584 735	-100 020	-637 410	93,59%	-6,96%
Restauration	8 131 242	8 203 055	11 117 774	8 143 846	8 275 941	7 861 666	-2 841 833	-282 180	1,78%	-4,16%
Action culturelle	859 872	823 117	1 151 592	1 106 425	966 441	898 012	-185 151	-208 413	12,39%	9,10%
Services généraux	1 393 372	1 551 073	1 731 774	1 649 186	1 551 931	1 717 724	-179 843	68 538	11,38%	10,74%
TOTAL	18 101 427 €	22 406 845 €	28 697 608 €	22 709 581 €	25 217 958 €	21 406 913 €	-3 479 650 €	-1 302 668 €	39,31%	-4,46%

Aides directes

Les autorisations d'engagement ont été consommées à hauteur de 403 919€ pour 576 723€ ouverts, soit un taux de consommation de 70,04%.

Les crédits de paiement ont été exécutés à hauteur de 344 776 € pour 587 979 € ouverts, soit un taux de consommation de 69 % du budget. 177 272 € de CP ont été consommés sur fonds propres, 102 796 € sur des fonds Région BFC (Dispositif Ecoute PSY, différents dispositifs pour la vie de campus et les emplois étudiants), 50 403 € sur fonds des universités (participation financière pour le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes ainsi que la participation financière de l'ENSM pour le dispositif « AIDES URGENCES »), 3749 € sur des subventions du ministère des affaires sociales, 8 070 € de subvention de la ville pour la vie de campus et 2 485 € sur des subventions d'autres ministères.

La sous enveloppe « Entretien » s'élève à 49 385 €. Elle concerne principalement, en fonds propres (49 385 €), les dépenses d'entretien et de maintenance (nettoyage, vérifications et contrôles obligatoires, contrats d'exploitation et de maintenance de chauffage, ...) des locaux alloués à la vie étudiante tels que les « lieux de vie étudiante » et les bâtiments « direction de la vie étudiante ». Les autres dépenses sont réalisées sur des fonds Région, il s'agit de l'achat de matériels divers pour l'animation des campus.

La sous-enveloppe « Frais généraux » s'élève à 196 428 € ; elle représente 57% des dépenses du domaine « aides directes ». 79 348 € sont dépensés sur fonds propres ; il s'agit majoritairement de la participation du Crous aux frais de fonctionnement de la plateforme téléphonique gérée par le Crous de Strasbourg (44 052 €) ; de la rémunération des services civiques et stagiaires (16 624 €) et des frais de communication (envoi de SMS : 5 770 €). Les 102 796 € exécutés sur subventions Région concernent le partenariat avec Apsytude pour l'écoute psychologique (31 420 €), le financement de divers ateliers, prestations d'animation, visites, formations, réservations destinées à la vie étudiante (49 657 €).

L'enveloppe de « Loyers et charges versées » s'élève à 15 880 €. Elle correspond aux frais de location de copieurs et aux loyers dus pour l'exploitation d'un local « vie étudiante » dans le centre-ville de Nevers (2295 €) ainsi que la location d'un local à Nevers pour (13 595 €).

Les crédits de paiement de l'enveloppe « participations financières » sont exécutés à hauteur de 56 403 € il s'agit majoritairement de la convention avec l'UMLP du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (48 648 €)

Les fluides s'élèvent à 26 659 €.

En dehors de ces crédits apparaissant dans la comptabilité budgétaire, la quasi-intégralité des aides directes est gérée en comptes de tiers depuis 2016 (cf. tableau 5). Le montant décaissé au titre de ces aides s'élève en 2025 à 3 231 765 € pour 2 805 533 € prévus au dernier BR. Le détail de ces aides est le suivant :

Aides directes	Montant prévu au BR2 2025 (débit)	Montant décaissé en 2025 (débit)
Aides spécifiques	538 005 €	453 359 €
Aide Mobilité Master	195 231 €	252 000 €
Aide Mobilité "Parcoursup"	165 000€	131 500 €
Grande École du Numérique	0 €	0 €
Bourses du ministère de la culture, y compris aides à la mobilité	635 000 €	794 890 €
Aides spécifiques du ministère de la culture	10 000 €	9629 €
Bourses du ministère de l'agriculture et de l'alimentation	1 262 297 €	1 575 387 €
Dons et Legs Giveka	0 €	15 000 €
TOTAL	2 805 533 €	3 231 765 €

Pour les bourses, le montant prévu est celui notifié lors du budget initial, potentiellement modifié en budget rectificatif. La consommation des crédits est fonction des droits et du nombre de bénéficiaires. En revanche, pour les aides spécifiques, leur consommation est liée au nombre de demandes faites par les étudiants.

Détails des dépenses de fonctionnement de l'hébergement en AE et en CP

HEBERGEMENT	Montants Compte financier 2024		Montants Budget Rectificatif 2025		Montants Compte financier 2025		Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025		Evolution CF 2025 / CF 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DLOC	479 672	4 145 903	6 782 906	3 221 676	6 869 384	2 946 093	86 478	-275 583	1332,1%	-28,9%
DVIA	3 667 550	3 687 386	3 542 556	3 542 556	3 356 437	3 356 437	-186 119	-186 119	-8,5%	-9,0%
DENT	1 957 749	1 831 319	3 026 015	2 961 987	3 082 591	2 850 159	56 576	-111 828	57,5%	55,6%
DFGE	1 136 910	1 711 734	768 269	1 495 926	711 314	1 432 045	-56 955	-63 881	-37,4%	-16,3%
TOTAL	7 241 899 €	11 376 360 €	14 119 746 €	11 222 145 €	14 019 726 €	10 584 734 €	-100 020 €	-637 411 €	93,6%	-7,0%

Les **autorisations d'engagement** s'élèvent à 14 019 726 € soit un taux d'exécution de 99,30 % des crédits ouverts au budget 2025, à savoir 14 119 746 €.

Cette exécution appelle les observations suivantes :

- La sous-enveloppe « Loyers et charges versés » est exécutée pour un montant de 6 869 384 €. Elle est principalement constituée du travail sur la mise à jour des engagements du Crous auprès de nos différents bailleurs. A cela s'ajoute l'exécution des contrats annuels pour la location des TPE, des copieurs, des bennes et de la flotte automobile.
- La sous-enveloppe « Viabilisation » est consommée pour un montant de 3 356 437 €. Elle connaît une diminution non négligeable par rapport à 2024 : -8,5% (-311 113 €), en effet en 2025 les prix du gaz et de l'électricité ont baissé.
- La sous-enveloppe « Entretien » est consommée pour un montant de 3 082 591 €. Elle témoigne de l'engagement fort du Crous pour la remise en état des logements, la maintenance et l'entretien courant ainsi que les réparations. Il est à noter plus spécifiquement que de la réhabilitation intérieure et des achats de mobilier ont été réalisés sur Rousseau pour un montant engagé de 591 711 € sur un financement de transfert T5/T3.

- La sous-enveloppe « Frais généraux » est exécutée pour un montant de 711 314 €. Sont engagés annuellement sur cette sous-enveloppe le renouvellement des matelas et linges de lit, les achats de produits d'entretien, de vêtements de travail, les dépenses de gardiennage, les frais de transport de marchandises, de personnel et les études / assurances dommages-ouvrage liées aux opérations immobilières.

Les **crédits de paiement** s'élèvent à **10 584 734 €** soit un taux d'exécution de 94,32 % des crédits ouverts au budget 2025, à savoir 11 222 145 €. En 2024 ils s'élevaient à 11 376 342 € soit une baisse constatée de -6,96 % entre 2024 et 2025.

Cette consommation de crédits appelle les observations suivantes :

- La sous-enveloppe « Loyers et charges versés » est consommée pour un montant de 2 946 093 €, en diminution de -28,9% par rapport à l'exécution 2024. La diminution significative de ces dépenses s'explique essentiellement par des décalages de paiements des loyers en raison de suspension de factures en fin d'année pour manque de pièces justificatives. Certaines locations sont également arrivées à échéance : Résidence Braudel et Héricourt (restitution). Le loyer de la résidence René Thom a également été négocié à la baisse (-50 000€).
- La sous-enveloppe « Entretien » s'élève à 2 850 159 €. Elle est en augmentation par rapport à l'exercice 2024 : + 55,6% (+ 1 018 840 €), Ce qui s'explique notamment par des achats de mobilier, plaques induction, interphonie réalisés dans le cadre de la rénovation intérieure de la Résidence Rousseau pour un montant dépensé de 551 108 € sur un financement de transfert T5/T3, par l'augmentation des entretiens et de la maintenance des chaudières de nos différentes résidences pour un montant de 431 178 € contre 327 964 € en 2024 (+ 103 214 €), par l'externalisation de prestations de blanchisserie (23 010€) et des travaux d'électricité (14 255€) suite à l'incendie à la blanchisserie De Brosse...
- La sous-enveloppe « Frais généraux » a été consommée à hauteur de 1 432 045 €. Elle enregistre une diminution significative par rapport à 2024 (-16,3 %, soit -279 689 €). Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, on note un décalage de paiement des factures à l'Université Bourgogne Europe afférant à la convention pour la refacturation des fluides, maintenance avec frais de gestion pour le restaurant et la résidence Montmuzard. D'autre part, la diminution s'explique principalement par la fin de la gestion de la résidence Magon : en 2024, le Crous BFC avait supporté une dépense de 327 737 € à ce titre, dépense qui ne se retrouve plus en 2025.

Détails des dépenses de fonctionnement de la restauration en AE et CP.

RESTAURATION	Montants Compte financier 2024		Montants Budget Rectificatif 2025		Montants Compte financier 2025		Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025		Evolution CF 2025 / CF 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DALI	4 433 483	4 433 483	4 524 659	4 524 659	4 331 412	4 331 412	-193 247	-193 247	-2,3%	-2,3%
DLOC	180 351	161 103	379 815	167 365	485 396	155 549	105 581	-11 816	169,1%	-3,4%
DVIA	1 260 918	1 366 201	1 055 856	1 055 856	984 006	984 006	-71 850	-71 850	-22,0%	-28,0%
DENT	1 096 901	1 083 440	1 727 636	1 203 654	1 313 367	1 253 968	-414 269	50 314	19,7%	15,7%
DFGE	606 087	605 326	636 619	638 779	612 191	587 162	-24 428	-51 617	1,0%	-3,0%
DPFI	553 502	553 502	2 793 188	553 533	549 569	549 569	-2 243 619	-3 964	-0,7%	-0,7%
TOTAL	8 131 242 €	8 203 055 €	11 117 774 €	8 143 846 €	8 275 941 €	7 861 666 €	-2 841 833 €	-282 180 €	1,8%	-4,2%

Les **autorisations d'engagement** s'élèvent à **8 275 941 €**, soit un taux d'exécution de 74,44 % des crédits ouverts au budget 2025 (11 117 774 €).

Cette exécution appelle les observations suivantes :

- Les autorisations d'engagement de la sous-enveloppe « Denrées alimentaires » pour un montant de 4 331 412€. Cette sous enveloppe est en légère diminution par rapport à 2024 (-2,3% ; -102 071 €), les marchés nationaux ainsi que la gestion rigoureuse du coût denrée ont permis de limiter l'impact de l'inflation.
- La sous-enveloppe « Loyers et charges » est exécutée pour un montant de 485 396 €. Elle était de 180 351€ en 2024, soit une progression de 169,1% (+305 045 €). Cette augmentation s'explique quasi exclusivement par un nouveau marché de location de véhicules frigorifiques sur l'ensemble des Crous en Bourgogne Franche-Comté, pour un montant de 395 572 €.
- La sous-enveloppe « Viabilisation » présente un montant de 984 006 €. Comme pour l'hébergement, elle avait été revue à la baisse lors du dernier budget rectificatif suite à la diminution progressive des prix d'achat de l'énergie. Cette sous-enveloppe est en diminution de -22,0% (- 276 912) par rapport à 2024.
- La sous-enveloppe « Entretien » est consommée pour un montant de 1 313 367 €. Elle est en augmentation de 19,7% (216 466 €) par rapport à 2024, du fait de l'engagement d'une dépense liée au remplacement d'un élévateur de cuisine au restaurant universitaire Montmuzard pour un montant de 42 283 €. Également en raison de l'augmentation de l'entretien des vêtements professionnels chez notre fournisseur KALHYGE pour 58 038 €, ainsi que de la hausse des dépenses d'entretien et de maintenance des laveries, lave-vaisselles, groupes frigorifiques et fontaines à eau, incluant les interventions de réparation de notre fournisseur AXIMA RÉFRIGÉRATION pour 33 523 €.
- La sous-enveloppe « Frais généraux » est exécutée pour un montant de 612 191 €. Cette sous enveloppe est en hausse par rapport à l'exécution 2024 (+ 1% ; + 6 104 €).
- La sous-enveloppe « Participations financières » est consommée pour un montant de 549 569 €. Elle est en légère baisse de -0,7% entre 2024 et 2025 soit - 3 933 €. Sur cette sous-enveloppe sont imputés les engagements relatifs à la restauration agréée. Le nombre de repas servis dans les structures agréées est en augmentation, notamment pour les repas à 1€ dont la participation de l'établissement est relevée de 2,30 €. En 2025, 234 025 repas ont été subventionnés par le Crous BFC dont 116 438 repas à 1€ pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité. En 2024, c'était 230 265 repas servis dont 120 578 repas à 1€. L'augmentation du nombre de repas ne justifie donc pas la baisse des dépenses. Celle-ci s'explique par le paiement, en 2024, d'une créance datant de 2018 à l'ENSAM, pour un montant de 55 000 €.

Les **crédits de paiement** s'élèvent à **7 861 666 €**, soit une consommation de 96,54 % des crédits ouverts (8 143 846 €). En 2024 ils s'élevaient à 8 203 055 € soit une baisse de -4,16 %.

Cette exécution appelle les observations suivantes :

- La sous-enveloppe « Viabilisation » s'élève à 984 006 €. Elle est en diminution de 28,0 % (-382 195 €) par rapport à 2024, en raison du décalage de paiement des charges d'énergie afférentes à la convention avec l'Université Bourgogne Europe. En 2024 nous avons payé 422 055 € concernant la refacturation de charges d'énergie contre seulement 245 032 € en 2025, même constat pour l'Université de technologie Belfort-Montbéliard 175 594 € en 2024 contre 43 236 € en 2025. On remarque également une baisse sur l'ensemble de nos factures d'énergies.
- La sous-enveloppe « entretien » est exécutée à 1 253 968 €. Elle est en augmentation de 15,7% (170 528 €) par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par une dépense liée au remplacement d'un élévateur de cuisine au restaurant universitaire Montmuzard ainsi que l'entretien et la maintenance des ascenseurs des Crous pour un montant de 64 874 €. Également en raison de l'augmentation de l'entretien des vêtements professionnels chez notre fournisseur KALHYGE ainsi que de la hausse des dépenses d'entretien et de maintenance des laveries, lave-vaisselles, groupes frigorifiques et fontaines à eau, incluant les interventions de réparation de notre fournisseur AXIMA RÉFRIGÉRATION.

- Les crédits de paiement de la sous-enveloppe « frais généraux » sont consommés à hauteur de 587 162 €. Ils sont en diminution par rapport à 2024 : -3,0% et -51 617 €. Cette baisse par rapport à l'année précédente s'explique avant tout par le décalage du paiement des frais de gestion au tiers Université Bourgogne Europe en 2025 (7 912 €), alors qu'en 2024 nous avons réglé les 34 604 €. De plus, une diminution de 10 313 € sur le marché de ménage de notre prestataire Bourgogne Hygiène Entretien a eu lieu en 2025 par rapport à 2024.
- La sous-enveloppe « loyers et charges versés » s'élève à 155 549 €. Elle est en léger recul par rapport à 2024 (-3,4% ; -5 554 €).
- La sous-enveloppe « Participations financières » atteint la somme de 549 569 €. Comme en autorisations d'engagement, ces dépenses concernent les subventions versées dans le cadre de la restauration agréée.

Moyens de la Culture

Les autorisations d'engagement du domaine culturel (service culturel + CVEC) s'élèvent à **966 441 €**, soit 83,92 % des 1 151 592 € ouverts au budget.

Les crédits de paiement s'élèvent à 898 012 € pour une exécution de 81,16 % des 1 106 425 € ouverts. Il est à noter que les crédits consommés ont progressé de 74 895 € (+ 9,1 %).

Le budget de la culture intègre pour la sixième année le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui finance des actions propres à améliorer les conditions de la vie étudiante. Deux commissions se sont tenues en 2025 : une commission « interne » pour dresser un bilan des actions portées sur l'année universitaire 2023/2024 et arbitrer sur les projets proposés par les services du Crous pour 2024/2025 ; et une commission régionale en présence des partenaires locaux et de Mme la Rectrice de Région académique permettant de mesurer l'impact de la CVEC en BFC, de dresser un bilan 2024/2025 et élargir sur les perspectives de 2024/2025.

La consommation des crédits de la quote-part CVEC connaît une progression notable par rapport à celle de l'année 2024 : 1 377 337 € d'autorisations d'engagement (dont 787 425 € en fonctionnement) contre 600 708 € en 2024, et 1 272 107 € de crédits de paiement (dont 731 329 € en fonctionnement) contre 554 851 € en 2024. Les crédits de la quote-part CVEC ont permis de mener à bien plusieurs projets comme :

- Le Forum Job du 01/04/2025 au Grand Kursaal de Besançon et le 04/04/2025 à la salle Multiplex à Dijon.
- Les cités internationales du jeu qui sont pensés comme des espaces ludiques et de socialisation gratuite pour les étudiants.
- L'aménagement du café international : ces aménagements visent à fidéliser le public, à conforter le café international comme une scène musicale essentielle, à offrir un cadre agréable pour se restaurer.
- Le dispositif Culture ActionS qui a pour but d'aider les projets associatifs des étudiants (45 projets d'étudiants aidés par le Crous Bourgogne-Franche-Comté).

Les crédits issus de la quote-part CVEC ont été majoritairement engagés et payés. Ainsi, 94,44 % des crédits d'AE et 95,78 % des crédits de paiement ont été consommés. En ce qui concerne les crédits non consommés, ils seront réinscrits au budget 2026 à l'occasion d'un BR.

Les dépenses du service culturel du Crous s'élèvent à 172 836 € en autorisations d'engagement et à 164 715 € en crédits de paiement. Elles sont en diminution par rapport à l'exercice 2024 (- 86 328 € en AE et - 103 551 € en CP). La baisse des AE et des CP est essentiellement due à la diminution des dépenses de frais généraux, à la baisse des GUSO (internalisation des prestations techniques), à la réduction des impressions papier. Pendant la période de services votés 2025, la programmation culturelle avait également été allégée.

Moyens des Services Généraux

Les autorisations d'engagement s'élèvent à **1 551 931 €** et sont exécutées à 89,62 % des crédits ouverts au budget (1 731 774 €).

Les crédits de paiement s'élèvent à **1 717 724 €**, soit un taux d'exécution de 104,16 % des crédits ouverts (1 649 186 €). Ils sont en hausse de 10,74 % par rapport à l'exercice 2024 (+ 166 651 €).

Les dépenses de fonctionnement relatives à la sous-direction du numérique restent stables en crédits de paiement, elles sont exécutées à hauteur de 277 975 € en 2025 contre 261 789 € en 2024. Les projets prévus ont été menés à bien : la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur le site de Duvillard, la mise en place d'une salle de visioconférence sur le site de Sully et la mise en place d'un I-Parapheur (outil de validation et de circulation de documents dématérialisés).

Les dépenses de fonctionnement du service communication sont en baisse de -14,52 % ; elles s'élèvent à 76 628 € contre 89 643 € en 2024. Le Crous a poursuivi en 2025 son travail de mise à jour de la signalétique sur l'ensemble de ses sites. La baisse s'explique d'une part par le déménagement des services centraux de Dijon sur le campus en 2024 qui a nécessité la mise en place d'une signalétique particulière afin d'orienter et guider au mieux les étudiants et personnels du Crous (dépense non reconduite en 2025). D'autre part, conformément à la circulaire n°6506/SG du Premier ministre datée du 04 octobre 2025 relative aux dépenses de communication de l'Etat et de ses opérateurs et en application du moratoire, le Crous BFC a stoppé sur la fin de l'année 2025 toutes les dépenses de communication à l'exception des dépenses liées au bon fonctionnement du service comme les abonnements, maintenance de logiciel...

De la même manière, les dépenses de fonctionnement du service formation sont en baisse : elles passent de 110 418 € en 2024 à 71 340 € en 2025, soit une diminution de 35,39 %. Cette évolution s'explique notamment par le fait qu'en 2024 de nombreux agents du Crous ont suivi des formations aux habilitations électriques pour un montant de 21 739 €, alors qu'en 2025 seuls 1 325 € ont été engagés sur ce dispositif auprès du prestataire APAVE EXPLOIT. Par ailleurs, le recours aux formations dispensées par le prestataire J+Formation a également diminué : en 2024, plusieurs sessions (Pack Office, anglais, formation sur le bien-être) avaient été organisées pour un total de 30 530 €, contre 11 412 € en 2025. La période de services votés 2025 a également impacté la programmation des formations.

Enfin, les dépenses de fonctionnement liées à la transition écologique ont légèrement baissé : elles passent de 151 267 € en 2024 à 138 180 € en 2025. Cette baisse résulte de la participation financière du Crous en 2024, à la réalisation du corridor vert sur le campus de la Bouloie.

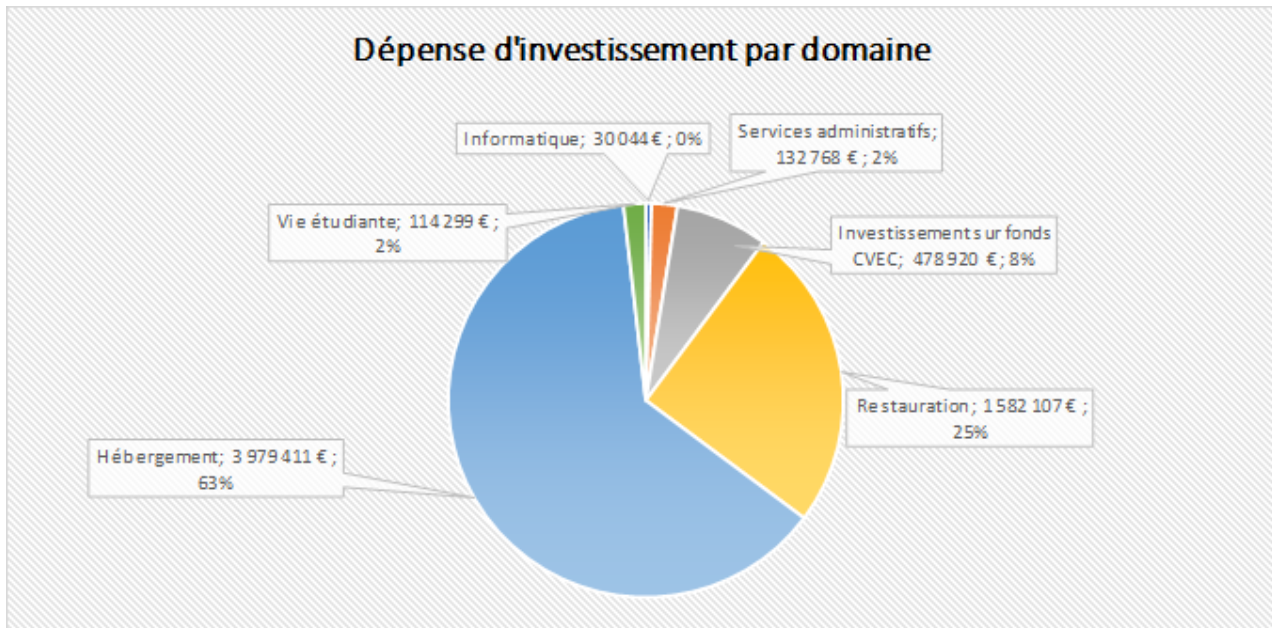
3.3 Dépenses d'investissement

L'année 2025 est caractérisée par la continuité d'une stratégie pluriannuelle d'investissement pour l'établissement. En effet, le Crous, doté d'une nouvelle direction du patrimoine fin 2023, a pu entreprendre la construction de son SPSI via l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage financée par le Cnous. Outre le coté stratégique, ce travail a aussi permis de se projeter sur une nouvelle méthode de programmation des opérations, qui rejoint également les indications du Cnous : fiabiliser davantage la programmation N+1 par des estimations et des calendriers de réalisation plus précis, basée sur des études de faisabilité réalisées en amont de chaque projet. La réalisation en 2025 d'un nombre important d'études préalables permet de disposer d'une vision bien plus claire du plan de charges pour la fin du plan pluriannuel 2022 – 2027.

Concernant les opérations pluriannuelles, celles initiées avant 2025 ont été poursuivies. L'opération de rénovation de la résidence Rousseau s'est terminée. La résidence a été ouverte à la rentrée universitaire 2025. Les résidences BEAUNE-BOURGOGNE sont entrées en travaux. Aussi, des opérations de moindre envergure ont été réalisées notamment sur les logements du Nord Franche-Comté (Braudel), sur la toiture du restaurant au Creusot ainsi que pour les restaurants Montmuzard, Duvillard, Mégevand et Canot grâce à la subvention allouée par le Cnous pour des travaux d'urgence en restauration (942 000€). Des travaux au théâtre Mansart ont été réalisés avec la création d'une halle à l'automne 2025 sur financement CVEC et crédits accessibilité.

Enfin, les opérations inscrites aux contrats de territoire 2022-2028 – Territoires en action se poursuivent en phase étude (le projet de construction de la résidence Les CLIMATS à Dijon, l'opération de

réhabilitation du bâtiment GEROME à Besançon, l'opération de réhabilitation de la résidence SARTRE à Belfort).



Les **autorisations d'engagement** s'élèvent à **18 861 786 €**, soit un taux d'exécution de 95,9% des crédits ouverts s'élevant à 19 673 145 €, en amélioration nette de 342,4% par rapport à l'exercice 2024.

Les **crédits de paiement** s'élèvent à **6 317 550 €**, soit un taux d'exécution de 80,2% des 7 875 918 € ouverts au budget rectificatif n°2. Ce taux d'exécution augmente de 95,5% par rapport à 2024. Les 1 558 368 € non consommés correspondent à des paiements moins importants que prévus pour les opérations suivantes :

- BEAUNE (- 1 045 372 €).
- ROUSSEAU (-96 165 €)
- GEROME (-73 637 €)

Le reste correspond à une baisse des crédits de paiement sur les opérations en fonds propres.

Le tableau détaillé ci-après retrace les opérations d'investissement de l'exercice 2025 en AE-CP :

Opérations	AE	CP
Restructuration du RU Montmuzard	38 393 €	34 375 €
SDR Duvillard	140 682 €	181 275 €
Réhabilitation NFC	660 153 €	462 810 €
ACCUEIL	- €	8 159 €
Construction de la résidence Les Climats	417 020 €	54 970 €
Dotation accessibilité 2025	815 268 €	108 676 €
Lieu de vie et solidarité étudiante	602 €	8 155 €
PLONGE MANSART	- €	11 764 €
FVE PARKING RU MONTMUZARD	41 760 €	- €
Réfection toiture terrasse RU Le Creusot	306 380 €	344 782 €
Réhabilitation de la résidence SARTRE	305 461 €	133 395 €
Réhabilitation du bâtiment Antipodes	- €	483 €
Réhabilitation du bâtiment Gerome	344 130 €	146 363 €

Réhabilitation du pavillon Bossuet	13 036 €	4 696 €
Réhabilitation du pavillon BUFFON	13 898 €	5 557 €
Réhabilitation du pavillon Lamartine	13 036 €	4 696 €
Réhabilitation intérieure Rousseau	278 582 €	1 216 738 €
Rénovation Cité Beaune	13 400 802 €	1 752 238 €
Rénovation du bâtiment Rousseau	36 521 €	168 903 €
RU Canot Travaux Urgents	99 990 €	99 990 €
RU Duvillard Travaux Urgents	89 980 €	89 980 €
RU Megevand Travaux Urgents	280 000 €	280 000 €
RU Montmuzard Travaux Urgents	472 053 €	460 964 €
Divers investissements CVEC	528 055 €	470 761 €
Divers investissements informatiques	30 044 €	30 044 €
Divers investissement services centraux	280 491 €	132 768 €
Divers investissements hébergement	75 356 €	28 560 €
Divers investissements restauration	122 665 €	76 447 €
Divers investissements aides directes	57 428 €	- €
TOTAL Investissements :	18 861 786 €	6 317 550 €

4. EQUILIBRE FINANCIER ET TRÉSORERIE

Le **solde budgétaire 2025** est excédentaire et s'élève à **3 800 272 €**. La couverture des décaissements par les encaissements s'établit à 107,13% alors qu'elle avait été prévue au budget rectificatif n°2 à hauteur de 100,02% (solde budgétaire excédentaire de 12 057 €). L'écart avec la prévision porte essentiellement sur les dépenses: -3 219 135 € non-consommés dont -1 302 668 € en fonctionnement, -358 099 € en personnel et -1 558 368 € en investissement. Les prévisions liées aux recettes ont été plus importantes que prévu : 569 079 € (-150 215 € pour les recettes globalisées et 719 294 € pour les recettes fléchées).

Concernant les opérations non budgétaires relevant des emprunts, prêts, dépôts et cautionnements, le solde exécuté entre encaissements et décaissements est légèrement supérieur à celui qui avait été estimé au budget : il s'élève à -112 852 € alors que le prévisionnel était de -148 042 €.

Les dispositifs d'intervention pour compte de tiers, les autres encaissements et les décaissements d'opérations gérées en compte de tiers présentent un solde de + 44 370 € alors que le solde prévisionnel était de + 177 367 €. Cet écart s'explique notamment par les crédits relatifs à la bourse MAA Programme 142-143 avec des décaissements un peu plus importants que ce qui était prévu au BR2.

L'exercice 2025 se solde par un abondement sur la trésorerie de 3 731 789 € alors que le dernier budget rectificatif prévoyait un abondement de 41 382 €, soit un écart de 3 690 407 € qui s'explique essentiellement par l'écart entre le solde budgétaire prévisionnel et le réalisé (3 788 214 €) et par l'écart entre le prévisionnel et le réalisé sur les dispositifs d'intervention pour compte de tiers évoqué *supra*.

Comme les années passées, la décomposition de la variation de trésorerie entre la part fléchée et la part non fléchée a été reconstituée manuellement. En effet dans le logiciel la notion d'opération équivaut à une dépense sur recettes fléchées alors que le financement peut être partiellement sur ressources propres.

L'abondement s'élève à 789 913 € sur la trésorerie fléchée et l'abondement à 2 941 876 € sur la trésorerie non fléchée. Pour la trésorerie fléchée, l'écart par rapport au prévisionnel est de 789 913 € alors que celui constaté sur la trésorerie non fléchée s'élève à 2 900 494 €.

5. SITUATION PATRIMONIALE

Les charges exécutées sont inférieures à celles prévues au budget (-703 841 €) soit un taux d'exécution de 98,77 %).

Le montant des **charges de personnel** en comptabilité générale (comptes 64) est supérieur de 349 289 € par rapport aux prévisions du BR2 et inférieur de 680 190 € par rapport à l'exécution budgétaire. Cet écart entre la comptabilité générale et l'exécution budgétaire s'explique par le fait que les comptes 6311, 6331, 6332 et 46733 ne sont pas pris en compte dans les charges de personnel en comptabilité générale, alors que ces comptes de charges sont intégrés en comptabilité budgétaire.

L'écart entre 2024 et 2025 en comptabilité générale représente une hausse de + 3,43 %, + 825 015 €. Cette augmentation traduit l'ensemble des mesures de revalorisation salariale (CAS pensions, à l'augmentation du plancher de l'ISF des DAPOOUS ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'ETPT pour les contractuels).

Le montant des **charges de fonctionnement** (hors charges de personnel et hors dotations aux amortissements et dépréciations et provisions) de la comptabilité générale est, en-dessous de la prévision (94,83%) du montant prévu au budget rectificatif n°2, soit un écart de - 1 694 251 €. Cette diminution s'explique principalement par les mêmes raisons que celles des charges de fonctionnement en autorisations budgétaires, à savoir une estimation trop élevée de ces charges au BR2.

L'exécution sur **les produits de première section** en droits constatés est, en-dessous de la prévision (99,2% du montant prévu au budget rectificatif n°2, soit un écart de -458 561 €). La raison essentielle en sont les reprises sur provisions très inférieures aux prévisions (-905 514 €).

Les produits de première section sont en progression de 2 404 679 € soit + 4,33 % par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des subventions de l'état (+ 4 308 455 €).

Le résultat patrimonial 2025 s'élève à **1 343 600 €**. Pour les raisons évoquées précédemment, l'écart avec la prévision s'élève à **245 280 €** mais à + 2 490 520 € par rapport à l'exercice 2024.

La capacité d'autofinancement est supérieure à la prévision (3 033 092 € contre 2 056 966 € au budget rectificatif n°2, soit une différence de 976 127 €). L'écart sur le résultat (245 280 €) est majoré par des charges non décaissables inférieures à la prévision (-207 660 €) et des produits non encaissables déduits eux aussi nettement inférieures (-905 514 €). Elle augmente de 3 221 366 € par rapport à l'exercice 2024, pour les mêmes motifs que ceux explicités ci-dessus.

La variation du fonds de roulement est positive et s'élève à 2 567 490 €, contre 62 815 € prévus au budget rectificatif n°2. L'écart porte essentiellement sur les investissements inférieurs à la prévision.

Entre 2024 et 2025, la situation de trésorerie s'améliore fortement, passant d'un prélèvement de 1 254 654 € en 2024 à un abondement de 3 737 789 € en 2025, soit une amélioration nette de 4 986 443 €.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2025 s'élève à **9 346 857 €**.

6. SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DE LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE

Indicateurs financiers	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart 2025/2024	Ecart Compte financier 2025/ Budget BR2
Solde budgétaire	- 1 469 840 €	12 057 €	3 800 271 €	5 270 111 €	3 788 214 €
Résultat	- 1 146 919 €	1 098 321 €	1 343 600 €	2 490 520 €	245 280 €
Capacité d'autofinancement	- 188 274 €	2 056 966 €	3 033 092 €	3 221 366 €	976 127 €
Evolution du fonds de roulement	- 3 650 265 €	62 815 €	2 567 490 €	6 217 755 €	2 504 676 €
Niveau du fonds de roulement	6 779 367 €	6 842 182 €	9 346 857 €	2 567 490 €	2 504 675 €
Evolution de la trésorerie	- 1 254 656 €	41 382 €	3 731 789 €	4 986 445 €	3 690 407 €
Niveau de trésorerie	13 069 053 €	13 110 435 €	16 800 843 €	3 731 789 €	3 690 408 €

S'agissant de la soutenabilité pluriannuelle, le montant de la trésorerie du Crous BFC correspond, au 31 décembre 2025, à 129 jours de charges de fonctionnement, une journée de fonctionnement étant estimée à 130 488,37 € (53 293 363 € – 6 317 550 € / 360) contre 130 609,41€ en 2024.

Le niveau initial des restes à payer a été mis à jour au vu des divers retraits effectués sur les années antérieures. **Le niveau final des restes à payer s'établit à 14,9 M€ au 31/12/2025 soit une diminution de 8 M€ entre 2024 et 2025.**

Même s'il représente globalement 72 jours de fonctionnement (9 346 857 € / 130 488 €), le fonds de roulement du Crous BFC est en partie gagé par les dépenses futures ou probables telles que les provisions comptables, les emprunts et dettes assimilées ainsi que les opérations pluriannuelles déjà engagées ou dont les financements sont fléchés.

La synthèse des indicateurs comptables est détaillée dans le rapport de l'agent comptable.

ANNEXES ET TABLEAUX BUDGETAIRES GBCP

- Annexe au compte financier (rapport de l'agent comptable du Crous)
- Etats budgétaires GBCP
 - Tableau 1 – Autorisations d'emplois (vote)
 - Tableau 2 – Autorisations budgétaires (vote)
 - Tableau 3 – Dépenses par destination – Recettes par origine (information)
 - Tableau 4 – Équilibre financier (vote)
 - Tableau 5 – Opérations pour comptes de tiers (information)
 - Tableau 6 – Situation patrimoniale (vote)
 - Tableau 7 – Plan de trésorerie (information)
 - Tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées (information)
 - Tableau 9 – Opérations pluriannuelles (information)
 - Tableau 10 – Synthèse financière et comptable (information)

7. INDICATEURS DE PERFORMANCE

7.1 HÉBERGEMENT

Au 31 décembre 2025, le parc locatif géré du Crous BFC compte 6 521 logements pour une capacité d'accueil de 6 899 lits.

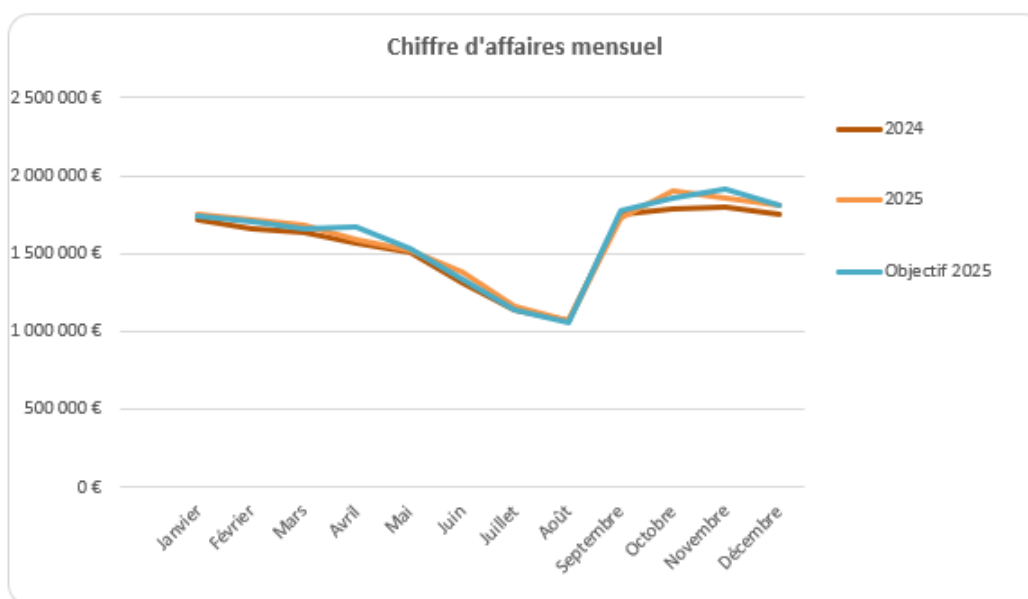
Recettes

Le chiffre d'affaires de l'hébergement s'élève à 19,1 M€ pour l'année 2025.

Il présente une évolution globale de + 2,5 % par rapport à 2024 (+ 471 257 k€). Cette progression résulte principalement d'une augmentation de +3,26% des loyers nus ainsi que d'une augmentation des charges au regard de l'évolution des postes de dépenses de l'hébergement pour l'année écoulée (fourniture d'internet, électricité, gaz et eau, dépenses de sécurité, ...).

Par ailleurs, l'accueil de courts séjours via le dispositif Bed&Crous a engendré 66 239 € de recettes pour l'année 2025. Celles-ci présentent une évolution de + 6,6 % par rapport à 2024.

Pôles	Cumul Janvier - Décembre					
	2025	2024	Évolution 2024/2025	Objectif 2025	Ecart entre réel et objectif	Evolution entre réel et objectif
Pôle Besançon	7 531 130 €	7 060 287 €	+6,7%	7 441 497 €	89 634 €	+1,2%
Pôle Dijon	9 242 441 €	9 465 357 €	-2,4%	9 484 901 €	- 242 460 €	-2,6%
Antenne Le Creusot	298 665 €	293 637 €	+1,7%	303 958 €	- 5 294 €	-1,7%
Pôle Belfort Montbéliard	2 096 379 €	1 878 077 €	+11,6%	1 954 772 €	141 607 €	+7,2%
Crous BFC	19 168 615 €	18 697 358 €	+2,5%	19 185 128 €	- 16 513 €	-0,1%



Réalisation des recettes par rapport à l'objectif (BI 2025)

Au 31 décembre 2025, les recettes des redevances et loyers de l'Hébergement présentent un taux de réalisation global de 99,91 % (- 16 513 € par rapport à l'objectif).

- Taux de réalisation par pôle / antenne :
- Pôle Besançon : 101,20 % (+ 89 634 €)
 - Pôle Dijon : 97,44 % (- 242 460 €)

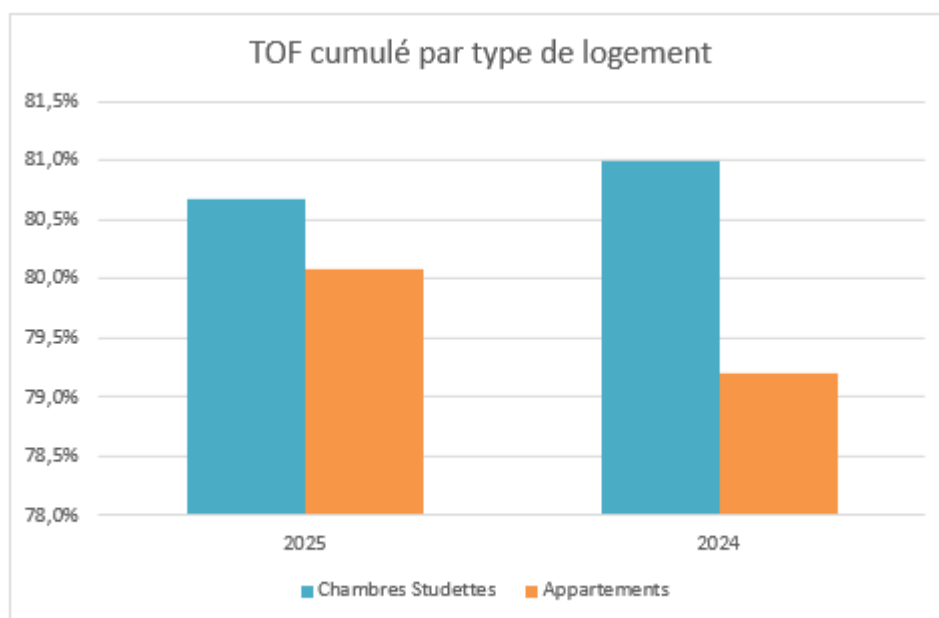
- Antenne Le Creusot : 98,26 % (- 5 294 €)
- Pôle Belfort Montbéliard : 107,24 % (+ 141 607 €)

Taux d'occupation financier

Le taux d'occupation financier (TOF) du parc locatif géré atteint 80,4 % pour l'année 2025, contre 80,3 % en 2024 (+ 0,1 pt).

Pôles	Cumul Janvier - Décembre			Evolution entre réel et objectif
	2025	2024	Objectif 2025	
Pôle Besançon	84,5%	83,4%	83,5%	+1,0%
Pôle Dijon	78,2%	80,4%	79,3%	-1,2%
Antenne Le Creusot	84,8%	85,8%	86,2%	-1,5%
Pôle Belfort Montbéliard	76,5%	70,3%	71,2%	+5,4%
Crous BFC	80,4%	80,3%	80,0%	+0,4%

Taux d'occupation financier par type de logement :



Sur l'année 2025, le taux d'occupation financier des chambres et studettes (80,7 %) devance celui des appartements (80,1 %).

Informations complémentaires :

- Résidence BEAUNE a été fermée progressivement à partir de mars puis fermée entièrement à partir du 1^{er} mai 2025. La résidence BEAUNE a été sortie du TOF à compter du 1^{er} septembre 2025 pour la durée de l'opération de réhabilitation
- Les recettes théoriques de la résidence ROUSSEAU n'étaient pas prises en compte dans le calcul du TOF car les logements étaient bloqués pour travaux de réhabilitation jusqu'en septembre. En septembre, réouverture de la résidence et donc réintégration dans le calcul du TOF
- Remise en location de 25 logements sur Braudel à partir de septembre suite à des travaux
- De nombreux logements ont été indisponibles pour diverses raisons tout au long de l'année (SDNT, travaux, punaises, nuisibles hors punaises, autres motifs, Bed and Crous).

Taux de recouvrement

Le montant des restes à recouvrer s'élève à 870,4 k€ au 31 décembre 2025.

Le taux de recouvrement des loyers se porte à 95,4 % pour le Crous BFC en 2025 soit à l'identique qu'en 2024.

Masse salariale

La masse salariale de l'Hébergement est en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Ainsi, la masse salariale Hébergement s'élève à 6,2 M€ pour l'année 2025 et augmente de + 1,8 % par rapport à 2024 (+ 108 145 €).

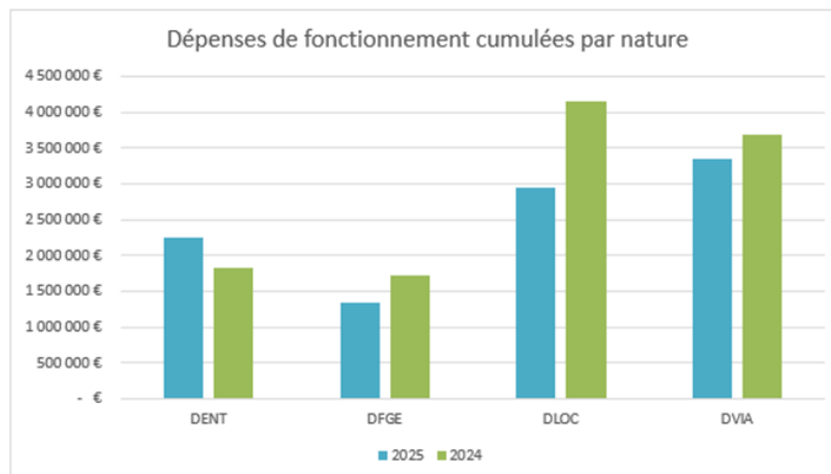
Type de contrat	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Fonctionnaires	1 797 819 €	1 808 312 €	-0,6%
PO DAPOOUS	2 338 921 €	2 315 040 €	+1,0%
CDI	197 630 €	257 469 €	-23,2%
CDD de remplacement	163 705 €	143 285 €	+14,3%
CDD sur poste vacant	1 142 688 €	1 102 670 €	+3,6%
CDD surcroit de travail	619 926 €	525 769 €	17,9%
Crous BFC	6 260 690 €	6 152 545 €	+1,8%

Le ratio de productivité de l'hébergement (chiffre d'affaires produit pour 1 € de dépenses de personnel) s'élève à 3,05 pour l'année 2025 (3,04 en 2024).

Dépenses de fonctionnement

Au 31 décembre 2025, les dépenses de fonctionnement de l'Hébergement s'élèvent à 9,8 M€ et affichent une évolution de - 13,1 % par rapport à 2024 (- 1,48 M€).

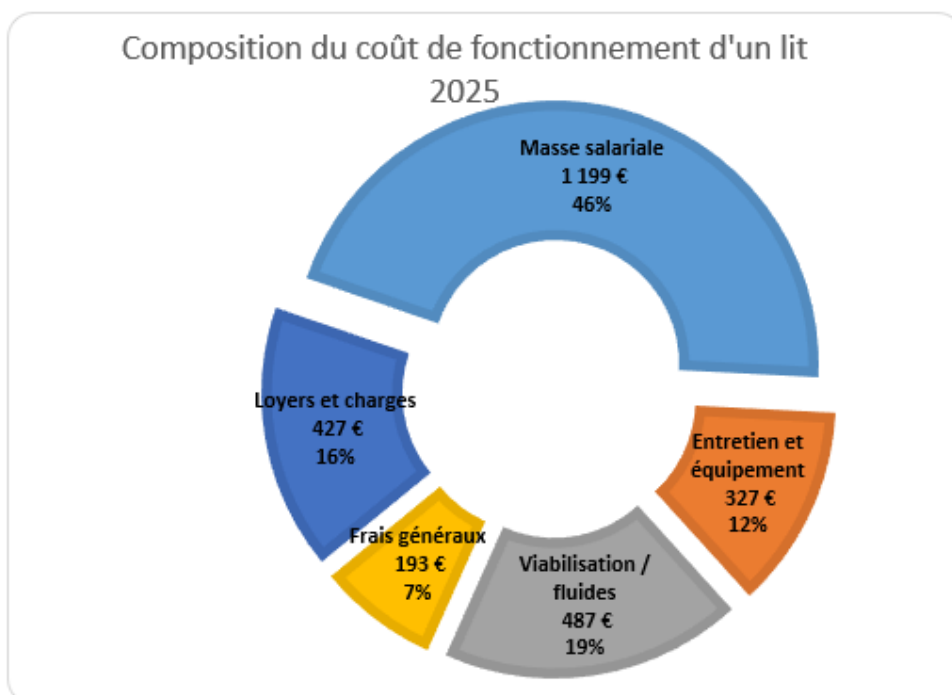
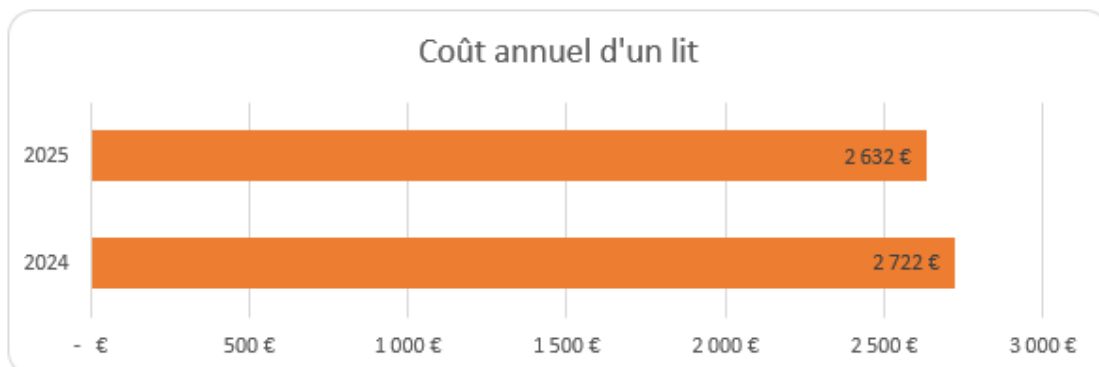
Nature de dépense	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
DENT	2 256 248 €	1 831 319 €	+23,2%
DFGE	1 331 434 €	1 711 734 €	-22,2%
DLOC	2 946 093 €	4 145 903 €	-28,9%
DVIA	3 356 437 €	3 687 386 €	-9,0%
Dépenses de fonctionnement	9 890 213 €	11 376 342 €	-13,1%



Coût annuel d'un lit

6 899 lits composent le parc locatif géré par le Crous de Bourgogne Franche-Comté au 31 décembre 2025.

Le coût de fonctionnement annuel moyen d'un lit s'établit à 2 632 € pour l'année 2025, soit une diminution de - 3,3 % par rapport à 2024 (- 90 € par an et par lit). Cette diminution est principalement due à la baisse des loyers et charges, des frais généraux (fin des frais de gestion matérielle de la résidence Magon) et de la viabilisation.



7.2 RESTAURATION

En 2025, on constate une légère augmentation de la fréquentation (+ 0,2 %) en restauration au Crous BFC par rapport à 2024. Tous les pôles présentent une augmentation sauf le pôle Besançon qui reste stable.

La mesure sociale visant à proposer un repas à 1 € aux étudiants boursiers en place depuis le 30 août 2020 a été prolongée pour l'année universitaire 2025-2026 et s'adresse également aux étudiants non boursiers en situation de précarité.

Recettes

Au 31 décembre 2025, les recettes de la restauration s'élèvent à 5,6 M€, soit une augmentation de + 1,3 % par rapport à 2024 (+ 72 k€).

Cette tendance suit celle du réseau puisqu'il enregistre une hausse générale de + 1,1 % par rapport à 2024.

Recettes cumulées et évolution par pôle / antenne :

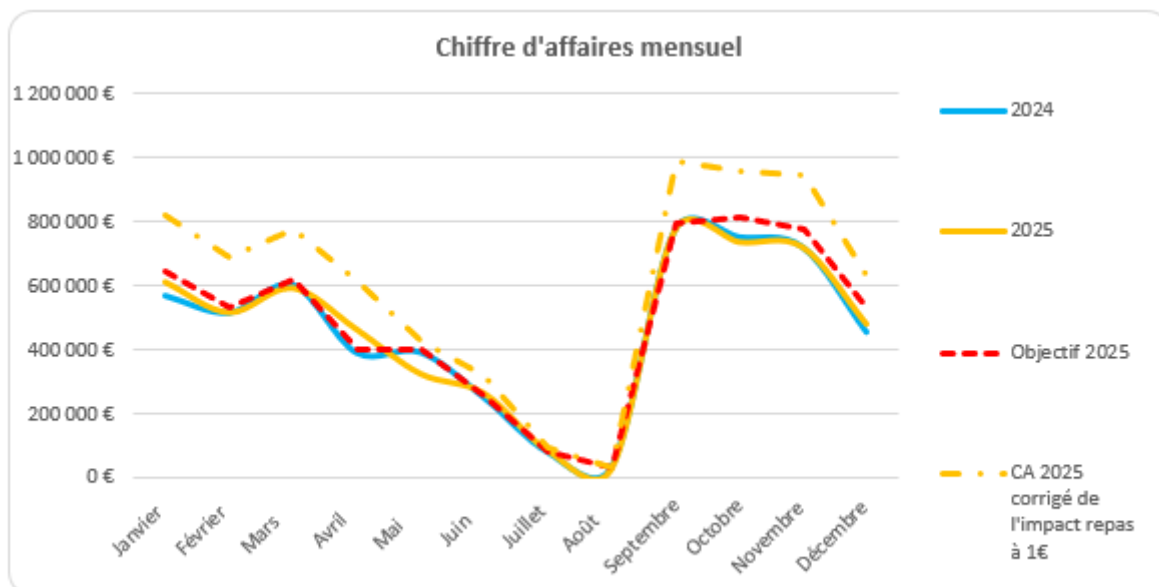
Pôles	Cumul Janvier - Décembre					
	2025	2024	Évolution 2024/2025	Objectif 2025	Ecart entre réel et objectif	Evolution entre réel et objectif
Pôle Besançon	2 170 151 €	2 170 100 €	+0,0%	2 382 371 €	- 212 220 €	-8,9%
Pôle Dijon	2 610 836 €	2 526 568 €	+3,3%	2 629 825 €	- 18 989 €	-0,7%
Antenne Le Creusot	119 937 €	117 026 €	+2,5%	120 300 €	- 363 €	-0,3%
Pôle Belfort Montbéliard	699 380 €	714 579 €	-2,1%	745 750 €	- 46 370 €	-6,2%
Crous BFC	5 600 304 €	5 528 274 €	+1,3%	5 878 246 €	- 277 942 €	-4,7%

Recettes cumulées et évolution par type de convives / sous-domaine :

Type de convives	Cumul Janvier - Décembre					
	2025	2024	Évolution 2024/2025	Objectif 2025	Ecart entre réel et objectif	Evolution entre réel et objectif
Restauration étudiante (D01)	4 424 766 €	4 373 870 €	+1,2%	4 562 969 €	- 138 203 €	-3,0%
<i>Restauration étudiante (D01) corrigée de l'impact du repas à 1 €</i>	6 114 540 €	6 161 023 €	-0,8%			
Restauration administrative (D02)	841 917 €	791 336 €	+6,4%	945 910 €	- 103 993 €	-11,0%
Restauration exceptionnelle (D03)	333 621 €	363 067 €	-8,1%	369 367 €	- 35 746 €	-9,7%
Crous BFC	5 600 304 €	5 528 274 €	+1,3%	5 878 246 €	- 277 942 €	-4,7%

Recettes cumulées et évolution par type de restauration :

Type de restauration	Cumul Janvier - Décembre					
	2025	2024	Évolution 2024/2025	Objectif 2025	Ecart entre réel et objectif	Evolution entre réel et objectif
Restauration assise	3 924 813 €	3 918 773 €	+0,2%	4 187 873 €	- 263 060 €	-6,3%
Restauration rapide	1 341 871 €	1 246 433 €	+7,7%	1 321 006 €	- 20 865 €	+1,6%
Restauration exceptionnelle	333 621 €	363 067 €	-8,1%	369 367 €	- 35 746 €	-9,7%
Crous BFC	5 600 304 €	5 528 274 €	+1,3%	5 878 246 €	- 277 942 €	-4,7%



Réalisation des recettes par rapport à l'objectif (BI 2025)

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires n'atteint pas pleinement les objectifs budgétaires, avec un taux de réalisation de 95,3 %, soit un écart de 278 K€.

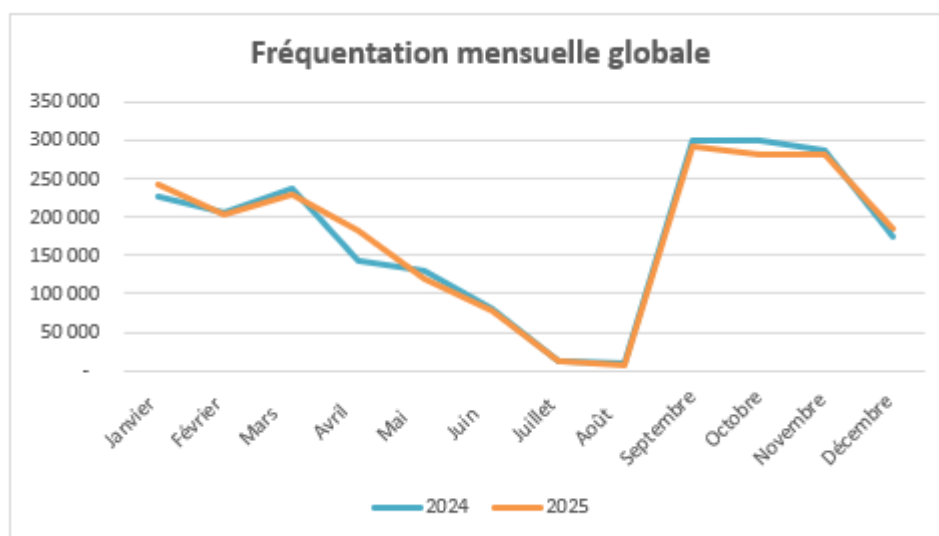
Taux de réalisation par pôle/antenne :

- Pôle Besançon : 91,1 %
- Pôle Dijon : 99,3 %
- Antenne Le Creusot : 99,7 %
- Site Belfort Montbéliard : 93,8 %

Fréquentation

La fréquentation globale 2025 est supérieure de + 0,2 % à celle de 2024.

Les structures ont été ouvertes 249 jours en 2025, contre 242 en 2024.



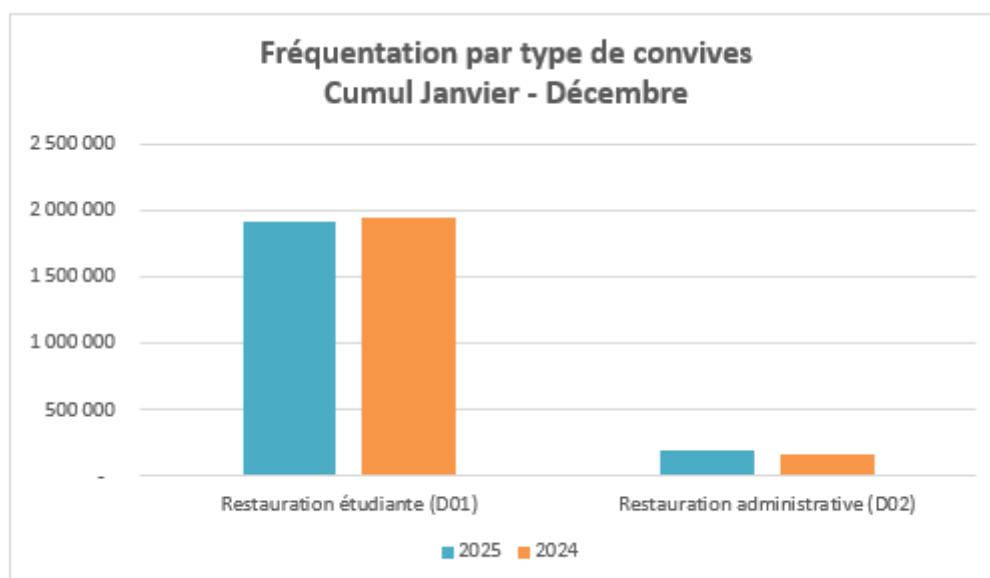
Une augmentation de la fréquentation est observée sur les mois de janvier (+7,0 %), d'avril (+27,7 %) et de décembre (+5,6 %) par rapport à 2024. En revanche, l'ensemble des autres mois enregistre une baisse de fréquentation, comprise entre -21,6 % en août (baisse principalement liée à la fermeture de nombreuses structures durant la période estivale) et -3,7 % en mars. Par ailleurs, les mois de septembre (-3,0 %), octobre (-5,9 %) et novembre (-1,7 %) connaissent également une diminution de la fréquentation, mettant en évidence une rentrée scolaire 2025 moins favorable en termes de fréquentation par rapport à celle de 2024.

Fréquentation et évolution par pôle / antenne :

Pôles	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Pôle Besançon	775 569	783 543	-1,0%
Pôle Dijon	1 045 491	1 037 484	+0,8%
Antenne Le Creusot	48 633	45 399	+7,1%
Pôle Belfort Montbéliard	244 736	242 928	+0,7%
Crous BFC	2 114 429	2 109 354	+0,2%

Fréquentation et évolution par type de convives / sous-domaine :

Type de convives	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Restauration étudiante (D01)	1 915 413	1 943 806	-1,5%
Restauration administrative (D02)	199 016	165 548	+20,2%
Crous BFC	2 114 429	2 109 354	+0,2%

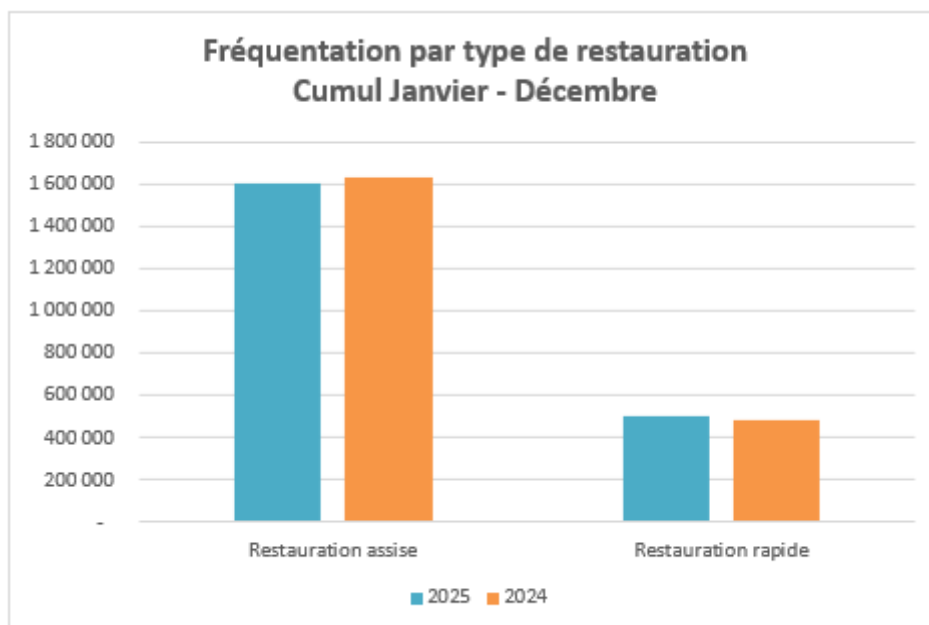


L'évolution de la fréquentation est contrastée en fonction du type de convives accueillis : la fréquentation des étudiants est en baisse (- 1,5 %), alors que celle des personnels administratifs est en nette augmentation (+ 20,2 %).

Fréquentation et évolution par type de restauration :

Type de restauration	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Restauration assise	1 609 351	1 629 264	-1,2%
Restauration rapide	505 078	480 090	+5,2%
Crous BFC	2 114 429	2 109 354	+0,2%

Entre 2024 et 2025, la fréquentation est très variée en fonction du type de restauration. La restauration assise présente une baisse de - 1,2 % tandis que la restauration rapide présente une augmentation de + 5,2 % par rapport à 2024.



Fréquentation et évolution par service (midi / soir):

Services	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Midi	1 970 984	1 961 847	+0,5%
Soir	143 445	147 507	-2,8%
Crous BFC	2 114 429	2 109 354	+0,2%

Le nombre de passages en caisse qui était déjà à la baisse sur les services du soir en 2024 continue sur cette tendance. Néanmoins, on note une légère hausse des services du midi (+ 0,5 %) par rapport à 2024.

Repas à 1 €

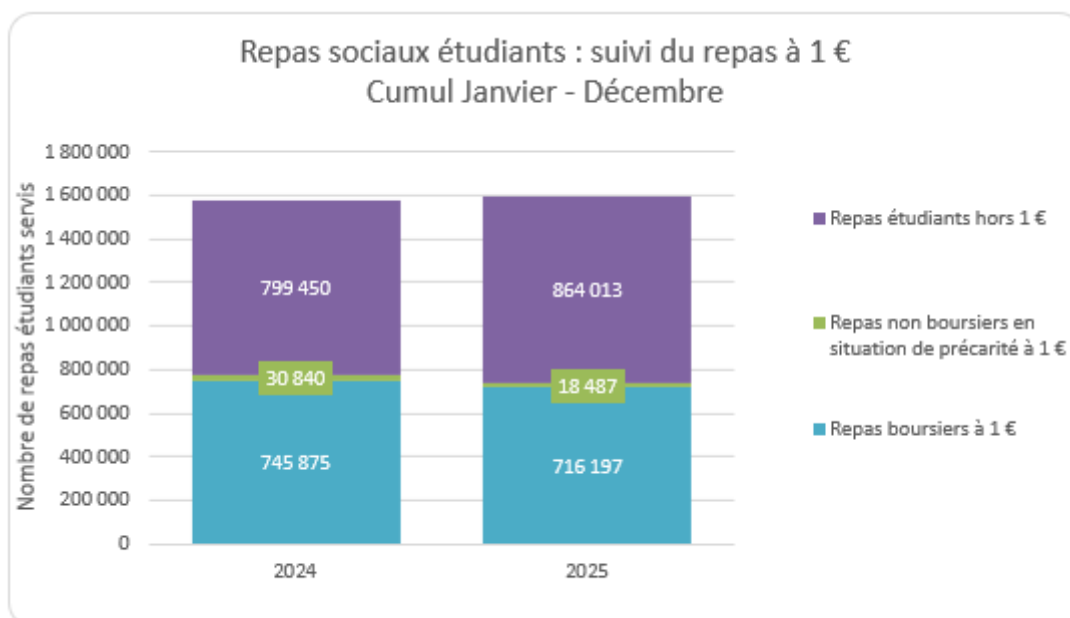
Depuis la rentrée universitaire 2020, les Crous proposent aux étudiants boursiers sur critères sociaux la possibilité d'accéder à deux repas par jour à 1 €.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers en situation de précarité ont accès au tarif de 1 € par repas (tarif social du repas étudiant hors mesure : 3,30 €).

Part du repas à 1€ sur le nombre total de repas étudiants vendus	Cumul Janvier - Décembre			
	Repas boursiers à 1 €	Repas non-boursiers précaires à 1 €	Total repas à 1 €	Impact financier
Pôle Besançon	42,2%	2,0%	44,1%	649 778 €
Pôle Dijon	46,8%	2,2%	48,9%	845 915 €
Antenne Le Creusot	44,8%	0,5%	37,8%	47 405 €
Pôle Belfort Montbéliard	34,0%	1,4%	29,0%	146 676 €
Crous BFC	44,8%	1,2%	46,0%	1 689 773 €
Pour information : réseau des Crous			51,0%	

En 2025, 734 684 repas à 1 € ont été servis selon la répartition suivante :

- Repas à 1 € étudiants boursiers : 716 197 (44,8 % des repas étudiants vendus)
- Repas à 1 € étudiants non boursiers en situation de précarité : 18 487 (1,2 % des repas étudiants vendus)



L'impact financier de ce dispositif (1,69 M€ pour l'année 2025) est compensé par le biais de la Subvention pour Charge de Service Public versée par le Crous.

Masse salariale

La masse salariale Restauration s'élève à 9,8 M€ pour l'année 2025. Elle est maîtrisée, son augmentation se limite à + 0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

L'important travail d'optimisation des emplois et des recrutements entrepris avec les responsables de pôles permet de maîtriser les coûts.

Type de contrat	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Fonctionnaires Restauration	3 280 809 €	3 072 796 €	+6,8%
PO DAPOOUS	3 407 307 €	3 580 800 €	-4,8%
CDI	354 018 €	441 279 €	-19,8%
CDD	2 762 784 €	2 618 984 €	+5,5%
Masse salariale Restauration	9 804 919 €	9 713 859 €	+0,9%

Dépenses de fonctionnement

Dépenses alimentaires

Les dépenses alimentaires 2025 s'élèvent à 4,30 M€ au 31 décembre 2025, soit une baisse de – 2,0 % par rapport à 2024.

Cette diminution relève en grande partie du suivi permanent des UG et du service budgétaire afin de minimiser les coûts.

Marge sur coûts denrées

La marge sur coûts denrées (MCD) s'élève à 1,30 € pour l'année 2025 (2024 : 1,26 €). Elle représente le chiffre d'affaires produit pour 1 € de dépenses alimentaires.

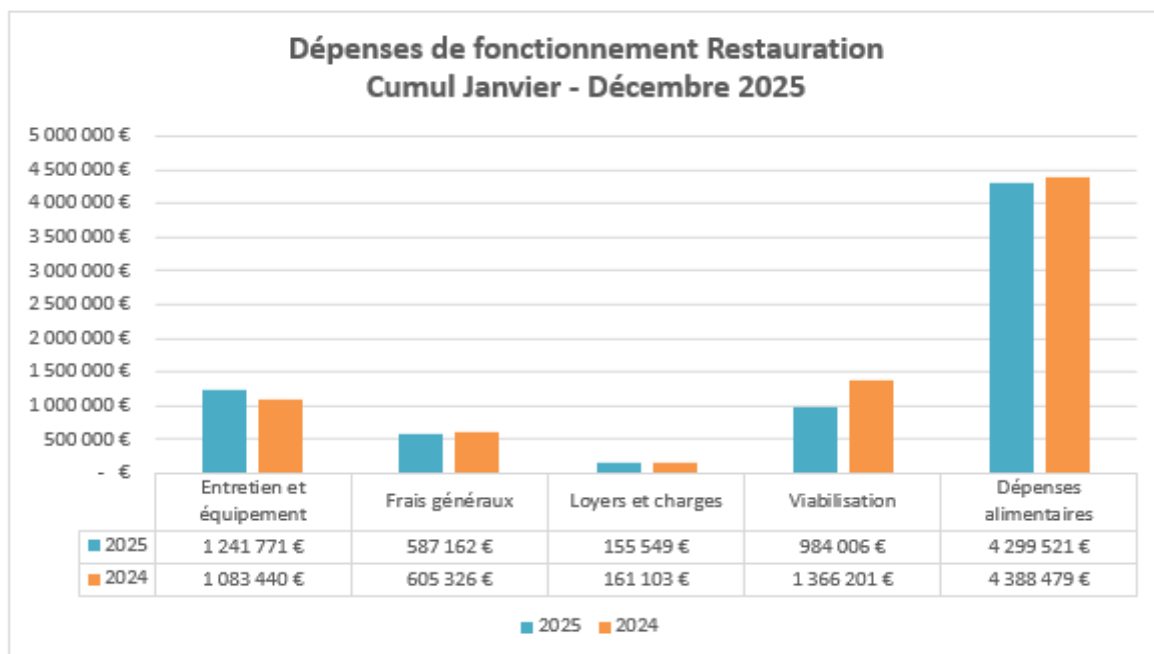
Type de restauration	Cumul Janvier - Décembre				
	2025	2024	Évolution 2024/2025	Objectif 2025	Ecart entre réel et objectif
Restauration assise	1,12 €	1,07 €	+ 0,05 €	1,12 €	- 0,00 €
Restauration rapide	1,94 €	1,93 €	+ 0,01 €	1,89 €	+ 0,05 €
Restauration exceptionnelle	2,79 €	3,52 €	- 0,73 €	3,00 €	- 0,21 €
Total Restauration	1,30 €	1,26 €	+ 0,04 €	1,31 €	- 0,01 €
MCD corrigée de l'impact repas à 1€	1,69 €	1,66 €	+ 0,03 €		

Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses alimentaires) de la Restauration s'élèvent à 2,96 M€ à fin décembre 2025.

Elles présentent une assez forte diminution de – 7,7 % par rapport à 2024.

Type de dépense	Cumul Janvier - Décembre		
	2025	2024	Évolution 2024/2025
Entretien et équipement	1 241 771 €	1 083 440 €	+14,6%
Frais généraux	587 162 €	605 326 €	-3,0%
Loyers et charges	155 549 €	161 103 €	-3,4%
Viabilisation	984 006 €	1 366 201 €	-28,0%
Sous-total	2 968 488 €	3 216 070 €	-7,7%
Dépenses alimentaires	4 299 521 €	4 388 479 €	-2,0%
Total dépenses de fonctionnement	7 268 009 €	7 604 549 €	-4,4%



Coût de production d'un repas

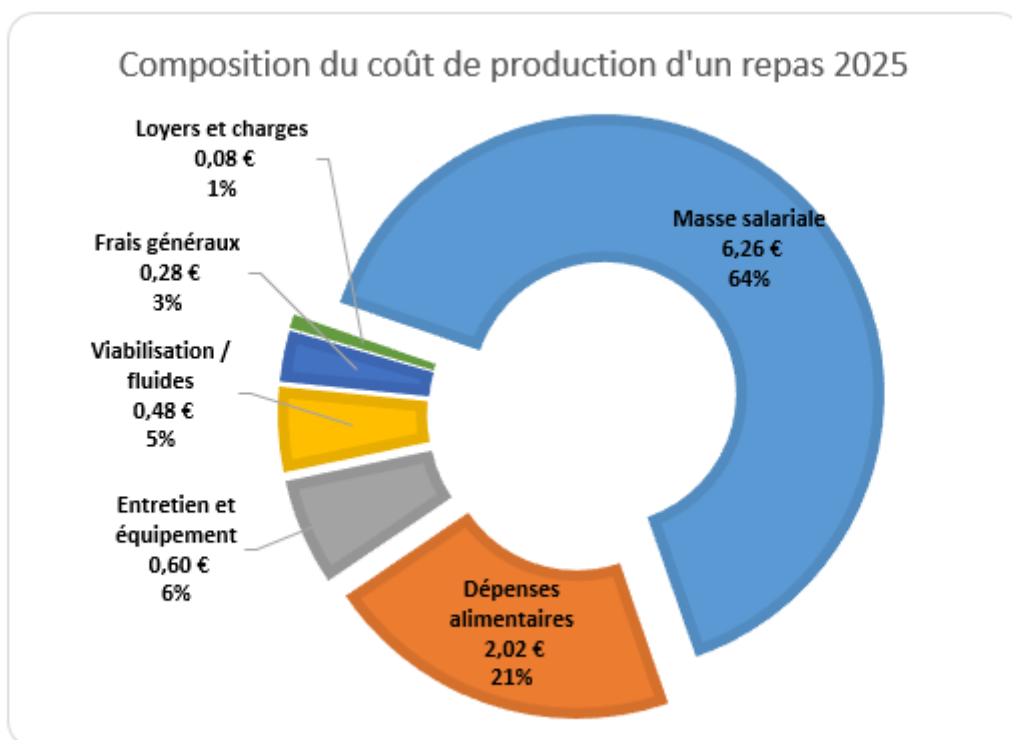
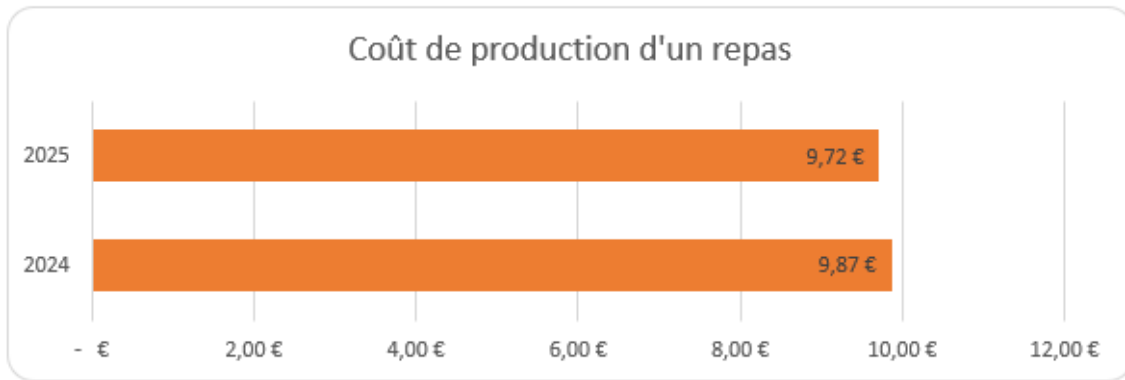
Le Crous de Bourgogne Franche-Comté a servi plus de 2 millions d'équivalents repas au cours de l'année 2025. Cela représente une évolution de + 0,6 % par rapport à 2024.

	Repas + équivalent repas 2025		
	2025	2024	Evolution 2024/2025
Nombre de repas servis	1 640 454	1 635 900	0,3%
Nombre d'équivalents repas servis	428 040	419 680	2,0%
Total	2 068 494	2 055 580	0,6%

Le nombre de repas servis en RU progresse de 0,3 % ainsi que les équivalents repas (articles vendus en cafétéria) qui augmentent de + 2,0 %. Au total, le nombre de repas + équivalents repas servis sont en augmentation de +0,6%.

En parallèle, le total des dépenses a diminué d'où la diminution du coût de production d'un repas.

Ce dernier s'établit à 9,72 € pour l'année 2025, soit une baisse de - 0,15 € par rapport à 2024 (- 1,52 %).



Deux postes de dépenses représentent à eux seuls 85 % du coût de production d'un repas : il s'agit des dépenses de personnel (64 %) et des dépenses alimentaires (21 %).